

Table des matières

Rapport de l'atelier

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour et emploi du temps de l'atelier

Annexe III: Orientations et préparation de la SMDD (présentation du Secrétariat)

Annexe IV: Rapport Environnement et Développement en Méditerranée du CAR/PB
(Résumé destiné à l'atelier)

Annexe V: Note méthodologique- Présentation

Annexe VI : Compte rendu des groupes de travail

Introduction

1. A leur Treizième réunion ordinaire tenue à Catane (11-14 novembre 2003), les Parties contractantes ont décidé que le processus d'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) devait être poursuivi et, à cet effet, elles ont demandé au Secrétariat d'organiser ce processus sur la base d'une large approche participative en vue de soumettre le document contenant la stratégie, pour adoption, à la prochaine réunion des Parties contractantes.
2. Suite à cette décision, le Secrétariat a convoqué un atelier pour préparer le terrain à la stratégie proprement dite, en se fondant sur les deux documents finaux du processus préparatoire - la "Vision" et les "Orientations-cadre" -, en examinant et définissant la méthodologie la plus appropriée et en proposant des objectifs réalistes pour chacun des domaines d'action prioritaires.
3. L'atelier pour l'élaboration de la SMDD s'est tenu à Rabat (Maroc), les 7 et 8 mai 2004, à l'hôtel Tour Hassan, à l'aimable invitation du Ministère de l'environnement du Maroc et avec l'appui actif de l'organisation ENDA-Maghreb.
4. MM Mohamed Bouhaouli (Secrétariat d'État chargé de l'environnement, Maroc), Abdelfatah Sahibi (Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement, Maroc) et M. George Strongylis (Commission européenne) ont assumé successivement la présidence des séances plénières de l'atelier.

Participation

5. Une cinquantaine d'experts représentant des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, des organisations internationales et non gouvernementales et la société civile ont pris part à l'atelier. Le Secrétariat du PAM était représenté par des membres de l'Unité de coordination, du CAR/PB, du CAR/PAP et du CAR/PP. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. S.E. Mohamed El Morabit, Secrétaire d'État marocain chargé de l'environnement, a ouvert l'atelier en souhaitant la bienvenue dans son pays à tous les participants et il a adressé ses remerciements à tous ceux qui avaient contribué à son organisation. Il a souligné que le développement durable était devenu un thème éminemment fédérateur de tout le bassin méditerranéen mais qui concernait particulièrement le Maroc, comme en avait témoigné la présence active de S.M. Mohammed VI au sommet de Johannesburg. De grandes pressions s'exerçaient sur nos sociétés en raison de nos modes de production et de consommation, avec le risque énorme, si cette situation perdurait, d'arriver à un point de non-retour. D'où l'importance d'élaborer une stratégie méditerranéenne pour tenir compte de la donne environnementale, de la durabilité du développement et des grands équilibres écologiques de la région. Et M. Morabit, en soulignant la pertinence des thèmes retenus pour les groupes de travail de l'atelier, a indiqué quelques pistes qui paraissaient utiles pour orienter les débats: harmonisation du volet juridique en ménageant une certaine souplesse; cohabitation entre l'homme et son milieu dans la sauvegarde de la biodiversité; importance de la problématique des rejets et de leur traitement, pour laquelle le Maroc avait soumis un projet au Conseil d'administration pour du PNUE afin qu'elle soit inscrite au programme de l'organisation; protection de l'environnement associée à la création d'emplois grâce à des investissements non budgétivores en tenant compte des conditions locales et du génie ancestral des

populations: dans les anciennes médinas de la civilisation arabo-musulmane, rien n'était rejeté. À cet égard aussi, le thème de l'olivier, arbre endémique et symbole de la Méditerranée, pourrait faire l'objet d'un forum régional, en raison de son importance socio-économique et du problème de pollution posé par le rejet des margines.

7. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a remercié S.E. M. El Morabit pour ses paroles de bienvenue et rappelé le rôle de premier plan joué par le Maroc dans l'introduction du concept de développement durable dans la région. C'était en particulier dans cette même salle où se trouvaient aujourd'hui les participants qu'avaient été lancés en 1994 les observatoires de l'environnement et du développement et que la Commission méditerranéenne du développement durable avait, en 1996, tenu sa première réunion avant de se doter quelques mois plus tard d'un mandat qui prévoyait précisément l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne de développement durable. Il s'agissait donc d'un retour aux sources où l'on trouverait peut-être l'inspiration nécessaire pour surmonter certaines des difficultés rencontrées par la CMDD au cours de l'année passée. Puis M. Hoballah a rappelé que le Sommet de Rio en 1992 avait déjà mis à jour et fait accepter à l'échelle mondiale le concept de développement durable et ce que cela implique en termes de coopération, d'intégration et de changements politiques et sociaux. Cependant, d'importants obstacles sont vite apparus dès la première année de la mise en œuvre de plusieurs des décisions prises à Rio, obstacles dus notamment à des questions politiques et de moyens de mise en œuvre. Le Sommet de Johannesburg a tenté de répondre à ces obstacles en redonnant une importance primordiale à l'intégration effective des trois piliers environnemental, économique et social, à la gouvernance et l'approche participative, et enfin aux moyens institutionnels et financiers de mise en œuvre, mettant l'accent sur la nécessité d'avoir des objectifs clairs, réalistes et quantitatifs.

Malgré les progrès accomplis dans l'intégration des préoccupations du développement à l'échelle régionale méditerranéenne avec l'agenda MED 21 et euro-méditerranéenne, et surtout aux échelles nationales, la concertation et la coopération effectives, selon une approche participative et une gouvernance adéquate, présentent encore beaucoup de faiblesses, or c'est là une des conditions nécessaires pour le développement durable.

La révision et l'actualisation du système juridique de Barcelone, le lancement du processus préparatoire de la SMDD, a débouché sur deux documents - la "Vision" et les "Orientations-cadre" -, constituent les fondements de l'élaboration de la stratégie. Si cette évolution et les travaux de la CMDD constituaient des acquis indéniables, des faiblesses et des blocages étaient apparus dans la mise en œuvre des recommandations et des propositions d'action. Il fallait donc mieux définir les moyens de cette mise en œuvre et, surtout, ne pas oublier que le SMDD ne concernait pas uniquement le PAM mais tous les autres acteurs de la région, des organisations internationales et intergouvernementales à l'ensemble de la société civile, au secteur privé et aux réseaux d'enseignement et de recherche. Le PAM II, défini et adopté en 1995, venait à échéance en 2005. L'adoption à la prochaine réunion des Parties contractantes, en novembre 2005, de la SMDD finalisée, serait l'occasion de structurer un PAM III autour d'un ensemble de plans d'actions stratégiques correspondant aux domaines prioritaires qui seraient déclinés dans le cadre de la SMDD et de leurs objectifs, pour la période 2007-2015, voire à l'horizon 2020. C'était justement de ces objectifs qu'il serait débattu au cours du présent atelier, des objectifs qui, dans l'esprit de Johannesburg, devaient être clairs, réalistes et quantifiables. Enfin, M. Hoballah a indiqué que les résultats de l'atelier seraient soumis à l'attention de la 9e CMDD à Gênes en juin 2004.

8. M.Mohamed Bouhaouli, Secrétaire d'état chargé de l'environnement (Maroc), a pour sa part insisté sur diverses pressions exercées sur l'écorégion méditerranéenne, notamment le stress hydrique, les besoins en énergie fossile de plus en plus coûteux en termes de finances publiques et de la pollution qu'elle engendre. La SMDD, en adéquation avec les approches préconisées par le Sommet de Johannesburg, les objectifs du Millénaire et les orientations du NEPAD, devrait prendre en compte les spécificités régionales et les défis de la mondialisation, à l'exemple des accords de libre-échange que le Maroc avait signés ou négociait actuellement avec ses voisins du Maghreb, la Turquie et l'Union européenne, ou qu'il envisageait avec le Conseil des pays du Golfe. L'idéal serait de créer une seule et même zone de libre-échange sur le pourtour de la Méditerranée, sans distinctions géographiques. Mais face à de pareils enjeux, sans doute faudrait-il à nouveau un jour redimensionner l'"habit" de la Convention de Barcelone pour le tailler aux ambitions nouvelles de la région.

Organisation des travaux

9. Le Coordonnateur adjoint a apporté des précisions sur l'organisation des travaux en reprenant les principaux points de l'ordre du jour provisoire (voir **annexe II** du présent rapport). Après les fondements définis à l'atelier de Barcelone dans la "Vision" et les "Orientations-cadre", le présent atelier aurait une tâche tout aussi essentielle en s'attachant à préciser la méthodologie d'élaboration de la SMDD proprement dite, en définissant des objectifs réalistes avec les moyens les plus appropriés de leur mise en œuvre, et cela pour les différents thèmes prioritaires des "Orientations". À cette fin, il fallait tirer les enseignements issus des processus d'élaboration d'autres stratégies régionales déjà existantes comme celles de l'UE et de la Baltique, de la méthodologie mise au point par l'OCDE, et se référer aux textes fondateurs contenus dans le document de travail de l'atelier. Les participants étaient invités à se répartir de manière équilibrée dans les trois groupes de travail parallèles qui se réuniraient lors des séances de l'après-midi et du lendemain matin, sans perdre de vue que les thèmes retenus pour chacun de ces groupes étaient, dans leur ensemble, étroitement liés et interdépendants et que la "Vision" et les "Orientations-cadre" étaient des documents revus et adoptés par les Parties contractantes et sur lesquels il n'était plus question de revenir. Chaque groupe présenterait alors en plénière, le lendemain, une synthèse de ses travaux sur chacun des thèmes dont il était saisi. En tout état de cause, les résultats de cet atelier seraient importants pour la prochaine réunion de la CMDD à Gênes et pour aller de l'avant dans le processus d'élaboration de la stratégie proprement dite.

Défis et priorités de la SMDD

10. Enfin, M. Hoballah a présenté une vue d'ensemble du processus, avec les orientations de la SMDD (diagnostic, défis et domaines d'action prioritaires), son processus de préparation et des remarques finales (cette vue d'ensemble est reproduite à l'**annexe III** du présent rapport). À propos du concept de gouvernance - dont l'interprétation avait soulevé quelques difficultés au sein d'organisations internationales comme le PNUD, notamment pour sa traduction en arabe -, il a fait observer qu'il était souvent compris à tort au sens de "contrôle", voire de "jugement" alors que le Sommet de Johannesburg l'avait inscrit au cœur de l'approche participative, et que le volet social et la pauvreté (avec ses aspects connexes de l'analphabétisme et de l'éducation) étaient des thèmes qui n'avaient jamais encore été vraiment abordés au niveau de la Méditerranée et a fortiori du PAM, et qui nécessiteraient un effort particulier. D'une manière générale, la Méditerranée, à la différence de l'UE ou des pays de la Baltique, manquait d'une autorité centrale

capable d'imposer une stratégie au plus haut niveau politique, et c'était un point à ne pas perdre de vue lorsqu'on envisagerait la mise en œuvre de la SMDD.

Présentation de l'état d'avancement et des principaux constats du Rapport Environnement et Développement (RED) du Plan Bleu

11. M. Guillaume Benoit, Directeur du CAR/PB, a rappelé que le Plan Bleu avait été mandaté par les Parties contractantes en 2001 pour actualiser l'important rapport de 1989 qui avait constitué le premier exercice de prospective à l'échelle de la Méditerranée. Pour ce faire, il avait été mis sur pied un comité de pilotage et des groupes d'experts travaillant sur les différents thèmes, avec le concours des autres CAR du PAM, d'experts nationaux, et un soutien financier et technique de l'UE. Le projet complet serait prêt en juillet 2004, les pays seraient consultés durant l'été avant la finalisation et la publication du rapport. Pour ce nouveau rapport, on avait établi un scénario tendanciel de base à 2025, axé sur plusieurs hypothèses touchant le changement climatique, la transition démographique accélérée, la mondialisation et les échanges euro-med, le déficit des outils de gouvernance environnementale et du développement ; la croissance économique soutenue mais ne permettant pas de rattrapage Nord-Sud, des réformes lourdes et difficiles dans les pays des rives Sud et Est. Si ce scénario se poursuivait tel quel, il en résulterait un accroissement insupportable des pressions et des impacts sur l'environnement et les territoires à l'horizon 2025 (croissance de la pression sur les zones côtières, croissance plus importante des rejets – déchets, eaux usées, émissions de gaz, multiplication des prélèvements sur les ressources, multiplication des infrastructures). De cet ensemble de tendances du scénario de base, il était possible de dégager des points clés ou orientations pour changer de scénario, et cet aspect du rapport, en invitant à l'action, faisait le lien avec la SMDD: découplage développement/environnement (maîtrise des demandes en eau, en énergie, des déchets), gestion durable des territoires (valorisation des atouts méditerranéens comme le patrimoine), meilleure répartition territoriale des activités (tourisme). Puis M. Benoit a appliqué ce schéma général du rapport aux thèmes suivants, *eau et énergie, transports, villes, espace rural et agriculture, littoral-artificialisation, tourisme et développement durable* (pour le détail de cette présentation, voir le résumé du "Rapport Environnement et Développement en Méditerranée", destiné à l'atelier, à l'**annexe IV** du présent rapport). Les solutions ou les pistes d'action proposées n'avaient rien d'utopique mais trouvaient déjà un début de réalisation dans certaines stratégies nationales, ou, pour la dépollution, dans le cadre du Programme d'actions stratégiques que les Parties contractantes avaient adopté en 1997 et dont le succès final dépendrait de sa capacité à mobiliser les acteurs et les financements.

12. Le Président a souligné le grand intérêt de cet exposé. Le rapport du Plan Bleu était très attendu, et le premier aperçu que M. Benoit venait d'en donner confirmait qu'il serait riche d'enseignements et de propositions. Face aux défis énormes auxquels était confronté le bassin méditerranéen, il fallait réagir par une solidarité collective et insister sur le renforcement des capacités, car si l'argent était bien le "nerf de la guerre", il ne pouvait rien sans les hommes, et pour concrétiser les mesures qu'appelaient les pressions et les atteintes aux milieux et aux ressources, il fallait des spécialistes et des agents formés à leur mise en œuvre.

Point 2 de l'ordre du jour: Lignes directrices et méthodologie pour l'élaboration du contenu de la SMDD - présentation de deux cas pilotes (eau et énergie) et débat

13. M. Azzam Mahjoub, expert, a présenté une note méthodologique sur le processus préparatoire de la SMDD. Il a tenu à préciser que cette note se voulait un exercice très modeste et qui ne saurait prétendre à une quelconque exhaustivité sur l'élaboration de la stratégie méditerranéenne. Il s'agissait simplement de communiquer quelques idées assez claires pour aider les participants des trois groupes de travail à dégager de leurs travaux des résultats concrets. L'élaboration d'une SMDD était à la fois un "produit" (le document proprement dit) et un processus. La nouveauté, désormais, était qu'il n'y avait plus seulement le "produit" ("vision" et orientations-cadre" rédigées par un groupe d'experts, puis aujourd'hui la SMDD en préparation) mais le processus, axé sur deux principes fondamentaux : participation et intégration. Il a ajouté qu'il s'était inspiré, en les adaptant au contexte méditerranéen, des différentes étapes du processus mises au point par l'OCDE en relation avec le PNUD pour l'élaboration des rapports sectoriels (domaines prioritaires), qu'il avait en outre tiré des enseignements de l'Agenda Baltique 21; ce dernier, où l'on retrouvait aussi certaines inégalités entre les onze pays, bien que moins accusées qu'en Méditerranée, se distinguait néanmoins par un engagement politique de haut niveau puisque c'étaient les premiers ministres qui avaient lancé le processus. Les principaux éléments de méthodes retenues de cette démarche sont les suivants :

- Dans leurs visions communes, les parties prenantes intègrent non seulement des objectifs environnementaux mais également des objectifs socio-économiques tels que la réduction des disparités entre les pays de la Baltique et la baisse du taux de chômage ;
- La stratégie repose sur la définition d'objectifs globaux, traduits en buts, sous objectifs et cibles ;
- La stratégie comprend un plan d'action intersectoriel et fait référence à l'établissement de réseaux pour chaque secteur prioritaire avec un programme de travail propre à chaque secteur ;

14. La tâche qui incombait désormais à tous les partenaires associés à l'élaboration de SMDD consistait ainsi: 1) à définir les contenus essentiels du document de stratégie, et ce pour aboutir à un plan d'action cadre; 2) à initier un processus mobilisant l'ensemble des acteurs de la région et qui soit capable d'impulser de réelles dynamiques de changement dans les pays, au service du DD. Pour mener à bien ce travail, il était primordial d'avoir toujours en tête le cadre référentiel que constituaient la "vision" et les "orientations-cadre" élaborées lors du processus préparatoire amorcé par l'atelier de Barcelone. En termes de méthodologie, ainsi qu'il était proposé dans la "matrice 1" de la note distribuée aux participants, l'on pouvait décomposer l'élaboration de la stratégie en plusieurs cases remplies uniquement sur la base des "Orientations-cadre", cases auxquelles correspondaient, pour chaque domaine, des "*défis et enjeux*", des "*objectifs et buts*", des "*acteurs, parties prenantes et responsabilités*", des "*moyens*" (renforcement des capacités, financements) et enfin des "*politiques, actions et mesures*". Comme on pouvait le constater sur la matrice 1, il y avait des cases vides sous les trois colonnes "*acteurs*", "*moyens*" et "*politiques*", qui ne donnaient lieu qu'à des recommandations d'ordre général, ce qui permettait de se faire à la fois une idée du travail déjà accompli et de celui qui restait à faire pour l'étape présentement entamée. Et pour mieux expliciter la manière d'utiliser la matrice proposée, M. Mahjoub a présenté les

résultats de son application aux secteurs de l'eau et de l'énergie, en faisant ressortir les cases totalement ou insuffisamment remplies et en insistant encore une fois pour que ces matrices ne soient pas perçues comme des moules rigides mais comme des cadres indicatifs que les participants des groupes de travail étaient libres de revoir et d'ajuster (pour le détail de sa présentation, voir la note méthodologique reproduite à l'**annexe V** du présent rapport)

15. En conclusion, M. Mahjoub a tenu à livrer trois messages essentiels pour le travail d'élaboration de la SMDD:

- 1) fournir un cadre de référence pour les décideurs, afin de les inciter à mener des actions en commun en montrant les gains qu'ils pouvaient en obtenir; comme il avait déjà été souligné, le niveau d'engagement politique en Méditerranée ne permettait pas d'envisager la SMDD comme un cadre décisionnel mais seulement comme une aide à la décision, en évitant des ambitions excessives dans la fixation des objectifs et des politiques et, pour chaque domaine prioritaire, en formulant des plans opérationnels, sous la forme de «catalogues» d'actions prioritaires à valeur ajoutée;
- 2) adopter une "géométrie variable" en tenant compte des différences de pays à pays, hors de tout moule rigide;
- 3) Accorder une attention particulière à une réelle participation de la société civile aux débats et aux réflexions menant à l'élaboration de la SMDD

16. À l'issue de cette présentation, un premier débat général s'est engagé. La Commission européenne a rappelé qu'avec les récents développements au sein de l'UE, à commencer par le processus d'élargissement, il convenait de mesurer l'importance de la "politique de voisinage" en direction des pays de l'Est et du Sud, et en particulier de la Méditerranée (qui bénéficiait d'une relation privilégiée dans le cadre du partenariat euro-med). La DG Environnement avait demandé de développer la coopération avec les pays ayant passé des accords avec la CE. Le volet financier (MEDA) devait donner lieu à des financements plus durables, sous forme d'assistance technique. Néanmoins, les décisions de la réunion ministérielle d'Athènes de juillet 2002 restaient encore à concrétiser, et l'exemple de la Baltique, déjà évoqué, montrait que l'engagement politique devait être élevé, faute de quoi les avancées seraient compromises. La SMDD devait s'appuyer sur la revue en cours de la stratégie de DD de l'UE ainsi que sur l'examen des stratégies nationales de DD de chaque pays. L'accent était à mettre sur les interconnexions entre les niveaux nationaux et régionaux de la gouvernance. Une analyse comparative menée dans les 25 pays membres, utilisant le même cadre OCDE, avait examiné le rôle de la participation dans les stratégies nationales ou celles de types agendas 21, le rôle de chaque institution dans leur élaboration, et leur contenu (approche globale ou par domaines prioritaires; mécanismes de mise en œuvre). Elle avait insisté, en conclusion, sur l'importance du soutien politique, de l'appropriation par les acteurs, de l'adéquation des moyens financiers et humains et des mécanismes de suivi-évaluation.

17. Un participant a fait observer que la SMDD était l'une des premières stratégies Nord-Sud au monde (à la différence de celle de la Baltique), et d'autres ont mis en exergue la nécessité d'œuvrer dans l'interministériel et de sortir de la simple dimension de durabilité environnementale pour intégrer la pauvreté, l'emploi, l'éducation, l'écart Nord-Sud, les disparités entre littoral et arrière-pays, de considérer la stratégie comme un ensemble de produits mais aussi comme un ensemble de processus (renforcement des capacités, communication, gestion des connaissances, développement de partenariats), de se doter d'instruments quantitatifs pour évaluer les avancées (mise au point d'indicateurs valables), de cibler non seulement les États mais également les autres acteurs tels que la société

civile, les collectivités locales, les entreprises (stratégie «multiacteurs»), l'engagement devant être différencié en fonction des capacités de chacun, la nécessité enfin de définir des objectifs assortis d'un échéancier.

18. Parmi les autres points soulevés par divers intervenants à propos du processus d'élaboration, il a été souligné que, compte tenu de la faiblesse des moyens financiers, un effort conséquent de coordination serait nécessaire. Dans certains secteurs tels que l'eau, le travail en réseau permettait d'atteindre des orientations claires sur les actions prioritaires à engager et les moyens requis. L'évaluation des coûts-avantages de la stratégie aiderait les décideurs dans leur choix des options appropriées pour leurs politiques nationales respectives. Sur un plan plus politique, une coordination s'imposait entre la réunion de la CMDD (qui aurait lieu en juin), et celle du Conseil des Ministres arabes de l'environnement qui aurait lieu à la même période; la Ligue arabe étant du reste un acteur à impliquer et dont on pouvait regretter l'absence à l'atelier. La SMDD, dans ses exercices de projection, devait évaluer ce que risquaient de devenir les petites exploitations agricoles. Avec la mondialisation, l'ouverture des marchés et l'afflux de produits agricoles à bas coût, il allait se produire un retour à l'autonomie pour produire de quoi subsister et non plus pour vendre (cas envisagé pour le Maroc), ce qui impliquait une distension du lien social et de l'appartenance aux entités. Vu le manque de formation qu'on observait dans tous les secteurs, il fallait mettre l'accent sur le renforcement des capacités, en gardant à l'esprit que l'immense majorité des entreprises méditerranéennes étaient des microentreprises.

19. La plupart des intervenants ont souscrit à la méthodologie présentée par M. Mahjoub, certains en rappelant que l'élaboration était un processus évolutif et non figé dont l'approche participative était la clef de voûte, un autre faisant remarquer que si la matrice proposée était importante, il se poserait néanmoins un problème concernant les domaines prioritaires quand on chercherait à concilier les objectifs de la SMDD avec les objectifs beaucoup trop nombreux de l'agenda international.-notamment de Johannesburg et du Millénaire. Enfin, un expert a estimé qu'il fallait garder à l'esprit l'horizon à long terme de la SMDD, procéder à une évaluation globale de celle-ci (à qui allait-elle être destinée, et par qui serait-elle élaborée?), lui conserver un caractère consultatif, effectuer un travail scientifique de qualité, aussi détaillé que possible, en oubliant les objectifs irréalistes, et s'attacher aux modalités de la mise en œuvre et du suivi en rapportant le contenu au processus de Barcelone.

Point 3 de l'ordre du jour: Groupes de travail parallèles

20. Les experts se sont répartis dans les trois Groupes de travail en fonction de leurs compétences et de manière à observer un bon équilibre numérique entre les Groupes. Ils ont mené séparément leurs travaux sur les thèmes respectifs suivants :

Groupe 1: Agriculture et développement rural; eau; développement urbain (modérateur M. Ennabli);

Groupe 2: Énergie; pollution atmosphérique/changement climatique; transports (modérateur: M. Fautrier);

Groupe 3: Zones marines et côtières; tourisme (modérateur: M. Laouina).

21. Les débats au sein des Groupes, ont été animés, riches en propositions et en idées, et ont toujours eu pour souci de contribuer efficacement au cadre méthodologique suggéré au départ, fût-ce en l'infléchissant quand un thème, du fait de sa transversalité marquée, se prêtait moins à un découpage formel. Les

modérateurs ont également tenu à souligner que, eu égard au délai dont les Groupes disposaient pour leurs travaux, les synthèses établies gardaient un caractère provisoire et appelaient des aménagements, des compléments et des améliorations de forme, mais qu'elles leur semblaient déjà, à ce stade, de nature à faire avancer le processus de l'élaboration de la SMDD. Le compte rendu des groupes de travail figurent à l'**annexe VI** du présent rapport.

Point 4 de l'ordre du jour: Présentation des synthèses des travaux des groupes de travail, et débat sur chacun des thèmes traités dans leurs rapports avec la SMDD

22. Le Secrétariat a remercié les trois groupes pour leurs travaux et leur a demandé d'en faire chacun une brève présentation afin de permettre un échange de vues général, quitte à revenir sur certains thèmes plus spécifiques.

23. Les Groupes 1, 2 et 3 ont présenté les versions provisoires des synthèses, issues de leurs travaux respectifs.

Débat général en plénière en fonction des thèmes traités par les Groupes

Groupe de travail «Agriculture et développement rural, eau, villes et développement urbain»

24. En faisant une présentation sommaire des travaux de ce Groupe, M. Mahjoub a expliqué que le résultat était le produit, sur recommandation du Groupe à l'issue de ses délibérations, d'un effort méthodologique consistant à ajuster ce qui avait été proposé au départ à simple titre indicatif avec la matrice: après les "*défis & enjeux*" et les "*objectifs & buts*", il avait été décidé, dans un souci de cohérence et de flexibilité, de signaler des "*pistes d'action*" plutôt que détailler les "*moyens, mesures et politiques*". Encore restait-il à se prononcer sur le degré de détail qu'appelaient ces pistes d'action.

Dans le **domaine de l'agriculture et du développement rural**, peu défriché jusqu'à présent, les *défis et enjeux* s'engajaient comme suit :

Social : promouvoir une agriculture de qualité et créatrice d'emploi
Environnement : maîtriser les dynamiques spatiales pour une meilleure préservation des terres agricoles et de l'environnement
Économique : Anticiper la création de la zone de libre-échange en 2010, en tenant compte des disparités en terme de productivité et de modèles agricoles.

Les *objectifs* à se fixer seraient donc de trois types :

Social : lutter contre la pauvreté rurale
Environnement : découplage production/dégradation des ressources naturelles
Économique : accompagnement des politiques de libéralisation qui doivent être progressives et différenciées.

Les *pistes d'actions* à explorer seraient celles du développement local intégré, de la Diversification de l'économie rurale et du développement des filières et l'accès aux marchés des produits agricoles.

En ce qui concerne le **domaine de l'eau**, les *objectifs* à atteindre pourraient être :

- Social : accès à l'eau et à l'assainissement
- Environnemental : Gestion intégrée de la ressource
- Économique : gestion raisonnée de la demande

Les *pistes et moyens d'actions* pourraient être ceux identifiés notamment par la coopération euro-marocaine dans le cadre d'un PAS Eau (voir détails dans le rapport du groupe N°1 en **annexe VI**), à savoir les thèmes suivants :

- La gestion de l'eau agricole ;
- La gestion intégrée de la ressource à l'échelle des grands bassins hydrographiques (agence de bassin, instance de concertation, fiscalité et principes pollueurs/préleveurs – payeurs) ;
- La gestion rationnelle de la ressource et des milieux aquatiques ;
- Les risques naturels et la gestion des aléas climatiques ;
- L'organisation des services d'AEP/assainissement et la réforme du cadre institutionnel et juridique de la gestion de l'eau (partenariat public/privé, lois sur l'eau, cohérence des politiques, tarification, etc ;
- L'assainissement et le traitement des rejets polluants (normes, filières).

Dans le domaine des **villes et du développement urbain**, l'essentiel des conclusions du groupe a été présenté, tel que reproduit dans le rapport de synthèse (**annexe VI**), par Mme Aline Comeau (Plan Bleu) qui avait, précédemment commenté les encadrés résumant les constats et propositions du Rapport Environnement et Développement sur ce thème: 1) métropolisation et déséquilibres territoriaux, étalement urbain, risques (séismes, inondations), croissance des déchets, transition automobile, décentralisation et gouvernances encore faibles, objectifs globaux (maîtrise du développement urbain et amélioration du cadre de vie (voir **annexe IV**).

25. À l'issue de cette présentation, plusieurs remarques et commentaires ont été formulés.

Sur un plan général:

- La SMDD devant être une stratégie cadre, son degré de détail sera forcément limité. Il convient en fait de préparer des «boîtes à outils» à l'usage des États et des acteurs.

- Il est, à l'opposé, demandé d'adosser à la SMDD un plan d'action qui soit réaliste et pas trop général ou neutre, tout en laissant le soin aux pays de mettre en œuvre les actions programmées. Le Plan Bleu a produit un travail conséquent qui pourrait servir à guider le processus d'élaboration de la SMDD, jusqu'à la définition d'actions précises, chiffrées et réparties dans le temps. Si l'exercice a pour but d'élaborer une stratégie qui se veut un outil d'aide à la décision au service des Parties contractantes, il faut éviter cependant qu'elle ne soit qu'un ensemble de principes généraux difficilement applicables dans les faits. On peut énoncer les principes, bonnes pratiques et indicateurs spécifiques à la Méditerranée. Il est donc primordial de refléter dans la stratégie la spécificité de la région tout en y faisant correspondre des actions concrètes à entreprendre.

S'agissant de l'agriculture:

- la partie consacrée aux acteurs et aux responsabilités n'a pu être très développée par le groupe, faute de temps. Or, une clé fondamentale de ce secteur

est la transformation des agriculteurs en acteurs du développement durable de leur propre espace et de leurs filières, avec la transmission du patrimoine agrico-rural. À cet égard, le thème du développement durable est plus incitateur et mobilisateur que ne l'est (et l'était) celui de l'environnement. Le rôle des consommateurs est également important. Il convient d'y ajouter la valorisation des atouts méditerranéens dans la mondialisation (labels et produits de terroir).

S'agissant de l'eau:

- Les objectifs demandent à être complétés en vue d'avoir un document en conformité avec la directive-cadre sur l'eau de l'UE. Il ne faut pas oublier que 12 pays méditerranéens devront, à terme, respecter la législation européenne, et que les autres seront conduits à suivre dans le cadre de la politique de voisinage et de partenariat.

- Il est rappelé le lien direct existant entre gestion de l'eau et gestion des forêts en Méditerranée. La stratégie sur l'eau doit établir le lien entre ces deux éléments de la biosphère et cibler l'amélioration et la restauration des forêts dans une logique de préservation des ressources hydriques et de bonne gestion des bassins versants..

S'agissant des villes et du développement urbain:

- Ici, la correspondance entre les enjeux, les objectifs et les pistes d'action cadre parfaitement avec le schéma de la matrice 1 de la note méthodologique pour les objectifs 1 et 2 de la synthèse. Pour les objectifs 3, 4 et 5, les pistes d'action restent à déterminer.

- L'aspect "risques naturels" est très coûteux en Méditerranée (interdiction de construire dans les zones inondables, établissement de nouvelles communautés urbaines répondant aux normes), mais il a parfois suscité une solidarité qui, historiquement, a été bénéfique dans la résolution de certaines tensions.

- Les Agendas 21 sont davantage des exercices théoriques que des cadres opérationnels, et dans le cas du développement urbain, l'engagement de politiques participatives au niveau urbain doit être corrélé à la mise à disposition de moyens financiers, faute de quoi ces politiques ne sont suivies d'aucun effet concret, comme on peut le constater dans les multiples exercices participatifs entrepris dans des villes du Sud (à la différence de ce qui se passe dans la Baltique où les Agendas 21 sont opérationnels car les pays sont plus riches et les responsables sont à même de mobiliser les ressources nécessaires)..

Groupe de travail «Énergie, transports, pollution atmosphérique et changement climatique»

26. En présentant la synthèse des travaux du Groupe 2 sur l'énergie, M. Fautrier a indiqué que les membres avaient trouvé une aide précieuse dans le travail remarquable effectué par le Plan Bleu et il a insisté sur les actions d'éducation et le rôle que pourraient jouer les initiatives de type II. Face à l'inéluctable croissance de la consommation en énergie, le Groupe s'était efforcé de trouver et de chiffrer des objectifs concrets (comme une amélioration d'au moins 20%, d'ici à 2025, de l'efficacité énergétique). M. Lavoux lui a succédé pour présenter les résultats des travaux sur les thèmes des transports et de la pollution atmosphérique/changement climatique.

27. À l'issue de cette présentation, les participants ont eu un échange de vues sur les thèmes abordés. Les points suivants sont soulevés ou soulignés:

À propos de l'énergie:

- Décentralisation de la production de l'énergie.
- Possibilité donnée aux consommateurs de choisir des énergies propres.

- Création d'un espace méditerranéen exempt d'énergie nucléaire
- Implication des petits acteurs dans le débat sur l'énergie: le secteur de l'énergie est actuellement dominé par les multinationales.
- Prise en compte des freins et des leviers au recours aux énergies renouvelables, et mieux préciser les freins environnementaux.
- Intégration comme objectif de la réduction des émissions de CO₂ à l'échelle globale de la Méditerranée.
- Rappeler l'importance d'une mise en œuvre stricte du Protocole "prévention et situations critiques" (REMPEC) pour la sécurité du transport maritime.
- Insister sur le changement de la répartition modale en faisant passer de 5 à 20% la part du rail:
- Les prix doivent refléter les externalités des transports.

À propos de la pollution atmosphérique/changement climatique:

- Prise en compte de tous les acteurs pollueurs, notamment les industriels; en effet, les agriculteurs ne sont pas les principaux contributeurs aux émissions polluantes.
- Importance de la question de l'adaptation des pays méditerranéens aux effets des changements climatiques (notamment en matière de planification forestière, aménagement des zones côtières). Il faudrait néanmoins limiter la question de l'adaptation aux changements climatiques aux aspects liés aux impacts sur la biodiversité, l'eau, etc.
- Mise en synergie des trois grands protocoles (CCD, CCC, CDB) au niveau euro-méditerranéen.
- Les participants s'interrogent sur la possibilité de définir des objectifs communs en matière de réduction des émissions de CO₂. Les pays du Nord se sont fixé de tels objectifs, contrairement aux pays du Sud: comment amener ces derniers à envisager de tels objectifs ?; et comment quantifier ces objectifs: objectifs globaux pour toute la région méditerranéenne, objectifs moyens ou objectifs différenciés selon les capacités de chaque pays?. Il s'agit en fait d'une question politique très délicate au niveau de l'espace méditerranéen. Toutefois, les procédés de production plus propre pourraient déjà contribuer préventivement aux objectifs de réduction des émissions. De plus, promouvoir largement ces objectifs de réduction donnerait une impulsion aux énergies renouvelables (en assignant à 10-15% la part de celles-ci à l'horizon 2025).

Groupe de travail « littoral, zones côtières et marines, tourisme »

28. En présentant la synthèse des travaux du Groupe 3, le modérateur, M. Laouina, indique que les membres se sont d'abord tenus à la matrice proposée dans la note méthodologique, puis que, compte tenu de la ligne de démarcation souvent peu nette entre défis, diagnostics, objectifs et moyens, ils ont dévié du cadre initial tout en s'inspirant des recommandations du CAR/PAP de Split.

29. À la suite de cette présentation, les commentaires les plus saillants ont été les suivants:

À propos du thème "Littoral, zones côtières et marines":

- Il serait souhaitable de fixer des objectifs chiffrés pour le littoral, dont la moitié serait urbanisée à l'horizon 2025 dans le scénario tendanciel persistant: ainsi, le Rapport Environnement et Développement propose un objectif de 4000 km de linéaire côtier requalifié et de 4000 km de côtes protégées dans le cadre de plans de gestion intégrée et durable.
- La lutte contre la littoralisation soulève à nouveau la question agricole: le tiers des flux financiers au monde rural vont au littoral.

- Les efforts déployés par certains pays pour protéger et gérer leur littoral sont à citer à titre de démonstration.
- A cet égard, la préparation du protocole sur la GIZC (l'étude de faisabilité va être prochainement présentée) devrait, selon le CAR/PAP, constituer à l'avenir un outil important dans l'arsenal juridique de l'aménagement côtier et littoral.

À propos du tourisme:

- Importance de faire le lien entre la croissance du secteur touristique et ses interactions avec le développement rural et urbain. Le littoral méditerranéen et ses zones côtières et marines requièrent l'élaboration de plans de surveillance qui permettraient dans nombre de pays de limiter par exemple le recours aux sables de plages pour le secteur du BTP, de maîtriser les rejets d'eaux usées non traitées ou encore de mesurer l'impact des transports maritimes.

- Il importe en tout cas de procéder à une requalification paysagère et du littoral, notamment dans les destinations matures du tourisme. Il est ainsi proposé qu'un tiers des flux supplémentaires soient réorientés vers les arrières pays, renforçant ainsi les interactions entre tourisme et stratégies de développement rural et urbain.

- Toutefois les participants s'accordent sur le fait que fixer des objectifs chiffrés pourraient être envisagés dans la stratégie, mais avec réalisme, en reflétant les efforts déjà consentis par certains pays dans le domaine de la protection du littoral, à travers des exemples pratiques; de même des objectifs chiffrés existent dans le cadre de conventions internationales, qu'il faudra adapter aux contextes nationaux et régional.

- Éviter de faire figurer les initiatives locales parmi les moyens de lutter contre la littoralisation, car, au plan local, la tendance est plutôt à surexploiter les ressources et l'espace côtiers, et l'initiative doit venir du niveau central. Les initiatives locales peuvent par contre être liées à des projets de territoires, et dans ce cas les collectivités locales des arrières pays devraient jouer un rôle dans l'allègement des pressions sur le littoral, en drainant certaines activités et investissements générateurs d'emplois et de revenus. En Méditerranée, les plages sont le plus souvent adossées aux montagnes: d'où deux tourisms différents, l'un de masse et marchand, l'autre plus élitiste et écologique.

- Les infrastructures actuelles sont destinées au tourisme de masse et celui-ci ne peut être ignoré, puisque ce sont les tours opérateurs qui décident des investissements et des plans de développement; il faut donc trouver un compromis

- L'activité touristique ne peut être considérée que comme vecteur de développement durable; de ce fait le principe d'écotaxe demeure un outil intéressant pour générer des moyens et contribuer aux efforts de préservation des ressources.

- L'accent a par ailleurs été mis sur certains paramètres qui conditionneront toute stratégie de développement du tourisme, à savoir la paix et la sécurité à l'échelle régionale; l'entrave à la circulation des personnes dans les deux sens Nord et Sud de la Méditerranée a été soulevée comme un handicap qu'il importe de lever. L'importance de valoriser les patrimoines culturel et écologique, qui subissent des atteintes parfois irréversibles, a été de même mise en relief.

- Les projets de territoires à l'échelle des zones rurales permettraient de mieux appréhender l'aménagement des espaces protégés; ces derniers peuvent être un excellent moyen de rénovation des arrières pays, conciliant ainsi impératifs de conservation et priorités de développement local. Mais selon un expert, le fait de distinguer entre tourisme littoral et celui des arrières pays serait en contradiction avec l'approche préconisant l'élaboration de projets de territoires.

- Il importe en tout cas d'éviter la «monoculture du tourisme», en impliquant les paysans et en les appuyant dans la valorisation de leurs produits et dans la maîtrise d'autres filières alternatives de production.

nouveaux délais aux retards déjà enregistrés dans le calendrier de l'élaboration de la stratégie pour des raisons institutionnelles.

32. Quant à l'association de la CE au processus d'élaboration de la SMDD, implicitement contenue dans la Déclaration ministérielle d'Athènes de juillet 2002, le Secrétariat a confirmé qu'un programme commun de coopération était envisagé entre Bruxelles et le PAM et que M. Strongylis avait été invité à prendre part aux discussions du groupe d'experts. De son côté, M. Strongylis a déclaré que, en tant que vice-président du Bureau, la CE allait examiner comment créer la plus grande synergie possible entre les deux instances.

33. À des questions plus techniques portant sur le traitement des problématiques non environnementales par des experts qui ne seraient pas forcément qualifiés pour cette tâche et sur l'absence de l'industrie parmi les thèmes prioritaires, il a été répondu que les "orientations-cadre" avaient déjà un caractère beaucoup plus socio-économique qu'environnemental et que, en référence au Plan d'application de Johannesburg, l'objectif de transformation des modes de production et de consommation serait un biais permettant de réintroduire l'industrie.

34. Le Président ayant invité à identifier les aspects fédérateurs qui émergent des thématiques, et quelles articulations pourraient d'ores et déjà être envisagées, en évitant une dispersion dans le processus final d'élaboration du document de la SMDD, des participants ont évoqué la stratégie européenne de développement durable pour illustrer l'indispensable connexion à établir avec les accords internationaux, afin de créer les niches requises pour renforcer la dimension gouvernance de la stratégie. Si la stratégie contenait des mécanismes de coordination horizontale, cela ne pourrait que renforcer le processus de gouvernance.

35. Un autre défi majeur pour la SMDD résiderait dans l'identification des obstacles à l'action dans la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agirait dès lors d'identifier des pistes d'action pertinentes, qui passeraient par des engagements politiques de haut niveau, nécessaires pour rendre opérationnelles les stratégies aux contextes nationaux respectifs. Concernant la question de l'intégration au sein des secteurs, les indicateurs constituaient un bon outil de suivi de l'évolution des politiques et permettaient d'interpeller les acteurs; l'exemple de mise en place de structures agissant comme interfaces, selon les thématiques, tels que cela était envisagé actuellement dans certains pays, permettait d'atteindre ces objectifs d'intégration.

36. Un bref échange de vues a eu lieu autour de la signification du terme «intégration, certains experts préférant parler de mise en cohérence ou d'harmonisation, processus plus subtil qui impliquait un continuum, une concertation et non l'imposition d'une décision par le haut. Un autre élément important de légitimation de la stratégie consisterait notamment à refléter le coût du manque de prise en compte de la dégradation environnementale secteur par secteur, ce qui justifierait par ailleurs la hiérarchisation des priorités. À cet égard, le METAP avait développé un instrument qui permettait d'évaluer le coût de dégradation environnementale, et auquel il faudrait systématiser le recours dans le cadre de la SMDD.

Point 6 de l'ordre du jour: Clôture de l'atelier

37. Après que le Coordonnateur adjoint eût, au nom du PAM, remercié les modérateurs des groupes de travail et l'ensemble des experts pour le travail intensif qu'ils avaient mené sur les huit domaines prioritaires pendant ces deux journées, et qu'il eût exprimé sa gratitude aux autorités marocaines et à Enda-Maghreb pour la chaleur de leur accueil et la qualité de leur organisation et de leur appui logistique, le Président a prononcé la clôture de l'atelier le samedi 8 mai 2004 à 18 h 30.

ANNEXE I**WORKSHOP FOR THE PREPARATION OF THE MEDITERRANEAN STRATEGY
FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT, RABAT 7 AND 8 MAY 2004****MCS D MEMBERS****ASCAME**

MR. EL HASSANE OUSSLIM
 ASCAME / FCMCIS
 Directeur de la Fédération de CCIS du Maroc
 6, rue Erfond Hassan, Rabat CP 10000
 Morocco
 Tel : 21237767881
 Fax: 21237767896
 E-mail: e-ousslime@cci.ma

ALBANIA

MR. SAJMIR HOXHA
 Chief of Cabinet
 Ministry of Environment
 Rruga e Durrës, nr.27, Tirana,
 Tel:355 4 270621
 Fax:355 4 270627
 E-mail: sajmir@abissnet.com.al

ALGERIA

MR. DJAMEL ECHIRK
 Ministry of Environment
 47 rue Mohamed Douar, Belcourt, Algiers, Algeria
 Tel/ Fax: 21321 562536- 561986
 Email: djamelechirk@msn.com

CROATIA

Mr. OGNJEN ŠKUNCA
 EIA Department Head
 OIKON Institute for Applied Ecology
 Ministry of Environmental Protection, Physical
 Planning and Construction
 Vlade Prekrata 20, 10 000 Zagreb
 tel: +385 91 513 1273
 fax: +385 1 6552 385
 e-mail: oskunca@oikon.hr

EGYPT

MR. MOHAMED RAAFAT RAGAB
 International Affairs Officer
 Egyptian Environmental Affairs Agency
 30 Misr Helwan Agriculture road, Maadi, Cairo,
 Egypt
 Tel. : 202 5256452 (ext. 7407)

Mobile: 2010 6633966
 Fax.: 2025256457
 Email: raafat_moh@hotmail.com, pftc@eeaa.gov.eg

EUROPEAN COMMISSION

MR. GEORGES STRONGYLIS
 Avenue de Beaulieu 9 (BU-9 5/124),
 B-1160 Brussels, Belgium
 Tel: 322 2968745
 Fax: 322 2994123
 E-mail: George.strongylis@cec.eu.int

MR. THOMAS BERNHEIM
 Avenue Beaulieu No 5, 1160 Bruxelles, Belgium
 Tel : 322 2969470
 E-mail : Thomas.Bernheim@cec.eu.int

ENDA MAGHREB

MR. MOHAMMED NACIRI
 VICE-PRESIDENT DE ENDA TIERS MONDE)
 5, Jaber Ibn Hayanne,
 Rabat, Morocco
 Tel : 212 37770355
 E-mail : mohamed.naciri@menara.ma

MR. M. IBRAHIM
 Coordinator ENDA MAGHREB
 Email: magdi@enda.org.ma

Environnement et Développement au Maghreb
 (ENDA)
 12 rue Jbel Moussa Appt.13
 Joli Coin, Rabat Agdal, Morocco
 Tel : 21237671061
 Fax : 21237671064
 E-mail : endamaghreb@enda.org.ma

FRANCE

MR. SERGE ANTOINE
 Délégué de la France à la CMDD
 Comité 21, 132 rue de Rivoli
 75001 Paris, France
 Tel : 33 1 55347521
 Fax : 33 1 55347520
 Email: antoine@comite21.asso.fr

et

10, rue de la Fontaine
91570 Bièvres, France
Tel : 33 1 69412056
Fax : 33 1 69855233
Email:as.antoine@wanadoo.fr

MR. THIERRY LAVOUX
Ministry of ecology and sustainable development 20
Avenue de Ségur, 75302 Paris 07SP France
Tel :33142191349, 39 6 07 03 80 02
E-mail : thlx@noos.fr
thierry.lavoux@environnement.gouv.fr

FRIENDS OF THE EARTH/MED NET

MR. EUGENE MALACHY CLANCY
Friends of the Earth MedNet Coordinator
15 rue Blanche, 1060 Brussels, Belgium
Tel : 34965652932
Fax: 3225375596
E-mail: mednet@foeeurope.org

ITALY

MS.MARIA DALLA COSTA
Head
International Relations Unit
APAT
48 Via Vitaliano Brancati
00144 Rome, Italy
Tel :390650072160
Fax :3906 50072834
E-mail : dallacosta@apat.it

MS. ANNALIDIA PANSINI
Tel :3906 57228116
Fax :3906 57228177
E mail : pansini.annalidia@minambiente.it

MS. ANGELICA CARNELOS
Tel:3906 57228219
Fax:3906 57228178
E mail : carnelos.angelica@minambiente.it

Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo, 44
00147 Rome, Italy
Tel : 390657228102
Fax: 390657228175
E-mail: pia-sdg@minambiente.it

MALTA

MS. CLAIRE BORG
Environment Protection Officer
Malta Environment and Planning Authority (MEPA)
MEPA, EUMA
St. Francis Ravelin street
Floriana CMR01 Malta
Tel: 356 2290 6010
Fax: 356 2290 2290
E-mail : claire.borg@mepa.org.mt

MIO-ECSDE

MR. MICHAEL SCOULLOS
Chairman Mediterranean Information Office
for Environment, Culture and Sustainable
28 Tripodon street
Athens, Greece
Tel: 30210 3247267
Fax: 30210 3225240
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

MOROCCO

S.E. M. MOHAMMED EI MORABIT
Secrétaire d'état chargé de l'environnement

MR. MOHAMMED BOUHAOULI
Secrétaire Général

MR. ABDELFATHAH SAHIBI
Chef de la Division du partenariat
Tel:212 37 681018
Fax:212 37 68 0741
sahibi@minenv.gov.ma

MR. MOURAD AMIL
Chef-Division de l'observation National de
l'environnement
Tel : 212 37 681001
Fax : 212 37 772756
E-mail : m.amil@minenv.gov.ma

MR. MOHAMMED CHAOUI
Chef, Service de l'eau
Tel : 212 37 681016
Fax : 212 37 772658
E-mail : mo.chaoui@caramail.com

MR. YAHIA SABHI
Chef, Service du Laboratoire National des Etudes et
de Surveillance de la Pollution
Tel : 212 37 762007
Fax : 212 37 772658-762309

E-mail : sabhi.yahia@caramail.com

MR. MOHAMMED MAKTIT
 Chef du service de la Prospective
 Tel: 21237681018
 E-mail : maktitmohammed@yahoo.fr

MR. MOHAMMED MEHDI
 Tel: 21237681500
 E-mail: mendi.env@caramail.com

MRS. AZIZA BENNANI
 Tel: 212 37 681500
 E-mail: onem@minenv.gov.ma

MRS. FOUZIA OUENZAR
 Département de l'environnement
 Tel: 21237 681500
 E-mail: dpp@minenv.gov.ma

MR. NABIL ABABOU
 SEE
 Fax : 21237772172

MR. MOURAD NOURAD

Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement
 Ministère de l'aménagement du territoire, de
 l'environnement de l'urbanisme, et de l'habitat
 36, avenue Al Abtal Agdal
 Rabat, Morocco

MS. CHMALI SAMIRA RAISSOUNI
 Haut Commissariat du Plan
 Direction de la prévision et de la prospective Bab
 Rouah.
 Rue Moulay Youssef, Rabat, Morocco
 Tel :21237 262934
 Fax :21237 262937
 E-mail : chmali.Samira@Caramail.com

EL ASSALI AHMED
 Ministère de l'Intérieur
 Tel: 21237206016

RAED-ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT

MR. EMAD ADLY
 General Coordinator
 Arab Network for Environment and Development
 (RAED)
 Zahra'a el Maadi Street, Masr Lel Ta'ameer Building
 No.3 First floor, entrance 1-2,
 Zahra'a el Maadi
 or
 P.O. Box 2, Magles Elshaab,
 Cairo, Egypt
 Tel: 202 5161519- 202 5161245
 Fax: 202 5162961
 Email: aoye@link.net

M. MOHAMED FTOUHI
 Club marocain de l'Education en matière de Pop et
 d'environnement
 RAED Co-Chairman
 P.O. Box 1072 Rabat
 Morocco
 Tel: 21261546594
 Fax: 21237796284
 E-mail: cmepe2000@yahoo.fr

SPAIN

MR. ADRIAN VECINO VARELA
 Ministry of Environment
 Plaza San Juan de la Cruz s/n
 28071 Madrid, Spain
 Tel: 34914535364
 Fax: 34915340583
 E-mail: AVecino@mma.es

MS. INMACULADA MONTERO LUQUE
 Ministry of Environment - TRAGSA
 Plaza San Juan de la Cruz s/n
 28071 Madrid, Spain
 Tel: 34914535363
 E-mail : imontero@tragsa.es

TURKEY

MR. IZAMETTIN EKER
 Division Chief of Regional & Mutual Cooperation
 Department of Foreign
 Relation and EU Ministry of Environment and
 Forestry Republic of Turkey
 Phone:+90312-2852031
 Fax :+90312-2853739
 E-mail:izameker@yahoo.com

WWF

MR. PAOLO LOMBARDI
WWF MedPO
Via Po 25c.
00198 Rome, Italy
Tel: 39 06 84497381
Fax: 39 06 8413866
E-mail: plombardi@wwfmedpo.org

OBSERVERS, UN AND INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

UNEP-GPA

MS. ANNIE MUCHAI
Associate Liaison Officer
Kortenaerkade 1
2518 EX, the Hague, the Netherlands
Tel: 31703114460/79
Fax: 31703114485
E-mail: a.muchai@unep.nl

PALESTINIAN AUTHORITY

MR. SAID JALALA
Director General
Palestinian Environment Quality Authority
Ministry of the Environment
Annasser street, Gaza
Tel: 97 28 2847208
Fax: 97 28 2847198
E-mail: said_jalala@hotmail.com

UNDP MOROCCO

MS. MYRIEM NOUSSAIRI
Tel: 21237703555
Fax: 21237701566
E-mail: myriem.noussairi@undp.org

CIHEAM

MS. BERNADETTE DUPUY
11, rue Newton
75116 Paris, France
Tel : 33 1 53 23 91 05
Fax : 33 1 53 23 91 02
Email : dupuy@ciheam.org

MEDREC

MRS. HOUDA ALLAL
57, rue Lhomond
75005 Paris, France
Tel/Fax : 33143367776
E-mail : allal@ome.org

EURO-ARAB MANAGEMENT SCHOOL (EAMS)

MR. ROBERT LANQUAR
3, Carcel Baja,
18001 Granada, Spain
Tel: 34 958805050, ext:224
Fax: 34 958805102
robert.lanquar@eams.fundea.es

MS. BADIA SAHMY
12, Jbel Moussa (App. 13)
Rabat Agdal , Morocco
Tel: 212 37 671061-3
Fax : 212 37 671064
E-mail : badia.sahmy@enda.org.ma

EXPERTS

MR. BERNARD FAUTRIER
Ex Minister of Environment of Monaco
Tel : 377 97775421
E-mail: bfautrier@gouv.mc

MR. AZZAM MAHJOUB
Professor of Economics at the University of Tunis
1, passage 5, Ta'albi, Menzeh 9,
Tunis, Tunisie
Tel/Fax: 21671 880693
E-mail: azmahjoub@prontomail.com

MR. A. LAQUINA
UNESCO Chair for Environment and Sustainable
Development – University of Mohammed V
5-A-4, HAY RIAD, Chari Ben Barka
Rabat, Morocco
Tel :21237710198-771893/73
Fax: 212 37 772068
Email : cugn@wanadoo.net.ma

MR. M. ENNABLI
ex-Minister of Environment of Tunisia
tel: 216 1 774169, 216 98360220
email: mohamed.ennabli@gnet.tn
TUNISIE

MR. GRIGORI LAZAREV
245, vialle della Tecnica
00144 ROME
tel: +39 (06) 59 10 703
fax: +39 (06) 59 25 339
g.lazarev@agora.it
ROME

MR. PHILIPPE ALIROL
94 Chemin du Cé
F-74 400 Chamonix, France
Tel : 33450558818
E-mail: alirolp@nwc.fr

MAP REGIONAL ACTIVITY CENTRES

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (RAC/BP)

MR. GUILLAUME BENOIT
Directeur
E-mail : gbenoit@planbleu.org

MS. ALINE COMEAU
acomeau@planbleu.org

15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France
Tel: 33 4 92387130/33
Fax :33 4 92387131
E-mail: planbleu@planbleu.org,

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION-CP/RAC

MR. ENRIQUE DE VILLAMORE MARTIN
c/Paris 184, 3rd floor, 08036, Barcelona, Spain
Tel:34934151112
Fax:34932370286
E-mail: evillamore@cema-sa.org

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (RAC/PAP)

MR. MARKO PREM
Deputy Director
PAP/RAC
11 Kraj Sv. Ivana
P.O Box 74
HR-21000 Split, Croatia
Tel: 385 21 340370
Fax: 385 21 340490
E-mail: pap@ppa.tel.hr
E-mail: marko.prem@ppa.htnet.hr

MR. PHILLIPE MAC CLENAHAN
Consultant, PAP/RAC
11, rue Emmanuel Barthelemy
13600 La Ciotat, France

Tel/Fax: 33442717620
E-mail : pmacclenahan@libertysurf.fr

100 HISTORIC SITES

MR. DANIEL DROCOURT
Programmes des 100 Sites Historiques
Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille
10 ter square Belscure,
13001 Marseille, France
Tel : 33 491 907874
Fax : 33 491561461
E-mail : ddrocourt@mairie-marseille.fr

UNEP/MAP-MCSD SECRETARIAT

Mr. ARAB HOBALLAH
Deputy Coordinator
Tel:30 210 7273126
E-mail:hoballah@unepmap.gr

MR. F.SAVERIO CIVILI
MED POL Coordinator
Tel: 30210 7273106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

MR. GERARD PIERRAT
Report Writer
E-mail: pierragr@ath.forthnet.gr

MS. IRENE CAVOURA
Programme Assistant
Tel : 302107273117
E-mail : rcavoura @unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens, Greece
Tel: 30 210 7273100
Fax: 30 210 7253196-7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
www.unepmap.org

ENDA MAGHREB SECRETARIAT

Dr Magdi IBRAHIM
Coordinateur
E-mail:

MS BADIA SAHMY
Responsable communication
E-mail: badia.sahmy@enda.org.ma

UNEP(DEC)/MED. WG.248/3

Annexe I

Page 6

MR. STEPHANE SIMONET

Responsable programme rural

E-mail : stephane.simonet@enda.org.ma

MS. LUDIVINE FERAL

Chargée de mission

MS. CATHERINE ERRAFII

Assistante de coordination

E-mail : coord@enda.org.ma

Enda Maghreb

12 rue Jbell Moussa - Appt. 13 "Joli Coin"

Agdal – Rabat, Morocco

Tel : 037 67 10 61/62/63

Fax : 037 67 10 64

E-mail : endamaghreb@enda.org.ma

ANNEXE II
WORKSHOP FOR THE PREPARATION OF THE MEDITERRANEAN STRATEGY FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT
HOTEL TOUR HASSAN, RABAT, MOROCCO 7 AND 8 MAY 2004
PROVISIONAL AGENDA

	Friday 7 May	Saturday 8 May
09.00-10.45	S1. Opening-Introduction: <ul style="list-style-type: none"> • Opening of the meeting and introduction; • Objectives, Agenda and Organization of the Workshop; • MSSD Challenges and Priorities; • Presentation of progress and relevant findings of the Report on Environment and Development (RED); 	S5. Break out sessions: <ul style="list-style-type: none"> • Wrap-up: presentation of draft reports to respective groups for discussion
10.45-11.15	Coffee Break	
11.15-13.00	S2. Preparatory Process: <ul style="list-style-type: none"> • Framework Guidelines and Methodology for the preparation of MSSD contents: presentation of two pilot cases (water and energy) and discussion; 	S6. Plenary: <ul style="list-style-type: none"> • Wrap-up: presentation from break out sessions and discussion on each issue and co-relation/integration in an MSSD.
13.00-14.30	Lunch Break	
14.30-16.15	S3. Break out sessions: 3 parallel groups on: <ul style="list-style-type: none"> • Water; [Agriculture and Rural Development]; Urban Development; • Energy; Air/Climate; Transport; • Marine and Coastal Zones; Tourism. Each group will go through the elements that constitute the framework guidelines and methodology (objectives, governance, means, policies, etc) for each one of the priority areas for action.	S7. Plenary: Cont <ul style="list-style-type: none"> • Wrap-up: presentation from break out sessions and discussion on each issue and co-relation/integration in an MSSD.
16.15-16.45	Coffee Break	
16.45-18.30	S4. Break out sessions: Cont.	S8. Plenary: Discussion on MSSD document: structure, table of contents, level of details, organization of work until the finalization of the draft integrated MSSD report.

Annexe III

**Orientations et préparation de la SMDD
(présentation du Secrétariat)**

REGIONAL WORKSHOP FOR THE PREPARATION OF THE

MEDITERRANEAN STRATEGY for SUSTAINABLE DEVELOPMENT

RABAT, 7-8 MAY 2004

Arab HOBALLAH
UNEP/MAP

PROCESS OVERVIEW

- ✓ BARCELONA WORKSHOP, BASIS
- ✓ 8TH MCSD ,CONTEXT, TENSION
- ✓ MCSD/SC, VISION+ORIENTATION
- ✓ 13TH CP, "NOTE"/COMMENT/FINAL
- ✓ MCSD/SC, METHOD+AGRI
- ✓ RABAT WORKSHOP, OBJECTIVES+
- ✓ 10TH MCSD, CONTENTS+PREP
- ✓ INTERSESSIONS, MCSD, CP 05

REGIONAL SD VISION

- **STRATEGIC REVIEW: CULTURE OF CHANGE & REFORMS, CHALLENGES**
- **DEV & ENV PROTECTION**
- **POVERTY & INEQUALITY**
- **INNOVATION & ENTREPRENEURSHIP**
- **CULTURAL DIVERSITY**
- **GOVERNANCE DEFICIT, BUT**
- **NEED PEACE & SECURITY**

MSSD ORIENTATIONS

- **DIAGNOSTIC:**
 - **ASYMETRY**
 - **FINANCIAL DISTRESS**
 - **RENT ECONOMY**
 - **ECOLOGICAL PROBLEMS**
 - **EDUCATION/RESEARCH/INOV**
 - **GOVERNANCE**

MSSD ORIENTATIONS

- **CHALLENGES:**
 - **GLOBALIZATION**
 - **POVERTY & ILLITERACY**
 - **REFORM EDUCATION SECT.**
 - **COMPETITIVE BUSINESS**
 - **MNGT NAT RES & POLLUT.**
 - **SD IN ODA & COOP**

MSSD ORIENTATIONS

- **AREAS FOR PRIORITY ACTIONS:**
 - **WATER**
 - **ENERGY**
 - **TRANSPORT**
 - **AIR/CLIMATE**
 - **MARINE & COASTAL ZONES**
 - **TOURISM**
 - **URBAN DEV & MNGT**
 - **AGRI and RURAL DEV**

PREP for MSSD

- ✓ **MULTIDISCIPLINARY TEAM**
- **REALISTIC/MEASURABLE TARGETS
TIMEBOUND, V/S MDG/JPOI & MED**
- ✓ **PARTICIPATORY APPROACH**
- **INTERAGENCY COM., FOLLOW UP
MECHANISMS**
- **MEANS, REG-NAT VS EXT, TAX, ODA,
FDI, REMITTANCES, DEBT SWAPS**

FINAL REMARKS

- ✓ **SOCIAL+GOVERNANCE in MAP**
- **REGIONAL COOP, COMPLEX**
- ✓ **AUTHORITY MAP V/S EC/BALTIC**
- **ADVISE V/S DECIDE**
- **CORRESPONDING POLITICAL & FINANCIAL MEANS**
- **STILL MSSD a REG+NAT FRAMEWORK for POLICY/ACTION PARTICIPATION & COOPERATION, through relevant progr & "SAPs"**

Annexe IV

**Rapport Environnement et Développement en
Méditerranée du CAR/PB
(Résumé destiné à l'atelier)**



Rapport Environnement et Développement en Méditerranée

Etat d'avancement et liens avec la
Stratégie de DD

...Rappels sur le calendrier

■ Mandat:

- ✓ PC (2001): rapport régional environnement/développement: rétrospective/prospective , indicateurs, montrant « unité, diversité des situations, efforts en cours pour le développement durable, bonnes pratiques, difficultés,.. »

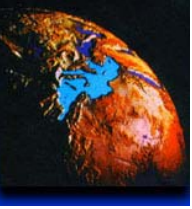
■ Comment?

- ✓ Plan Bleu, Centres PAM
- ✓ Experts nationaux
- ✓ Comité de pilotage et Groupes d'experts/thème
- ✓ Soutien financier et technique de l'UE (AEE, DG Europaid)

■ Quand?

- ✓ Draft complet juillet 2004
- ✓ Consultation des pays été 2004
- ✓ Finalisation-édition 2004
- ✓ Valorisation, produits dérivés, diffusion 2004-2005





Cadre Logique du RED



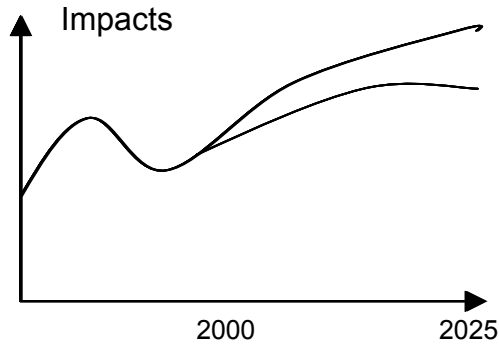
Partie 1 Dynamiques et spécificités méditerranéennes



Scénario tendanciel de base à 2025

Partie 2 Problématiques de développement durable

- Eau
- Energie
- Transport
- Espace rural

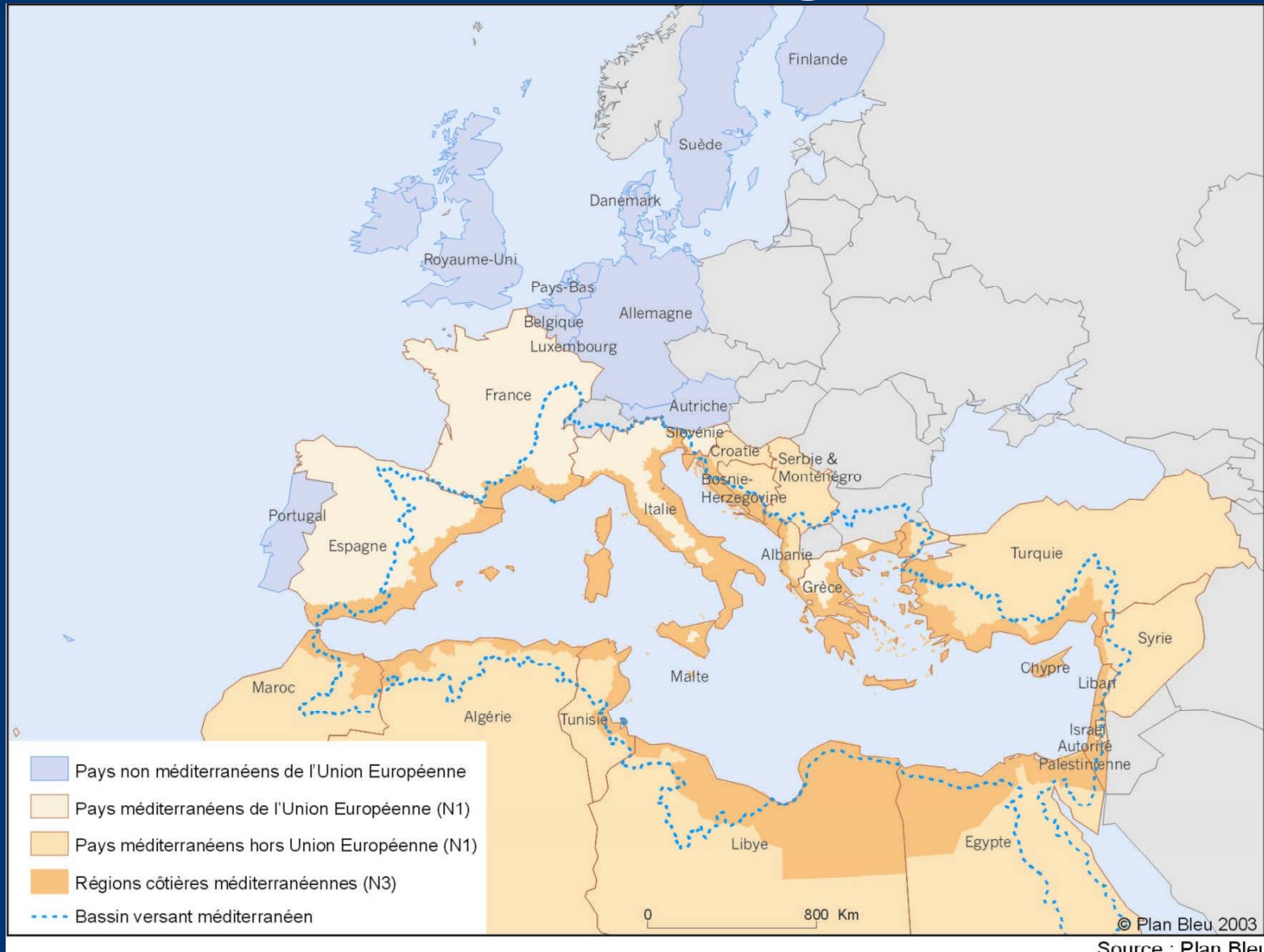


- Villes
- Littoral & tourisme

Partie 3 Invitation à l'action



Présentation de la région Med.



Source : Plan Bleu

Scénario de base 2025 - Hypothèses



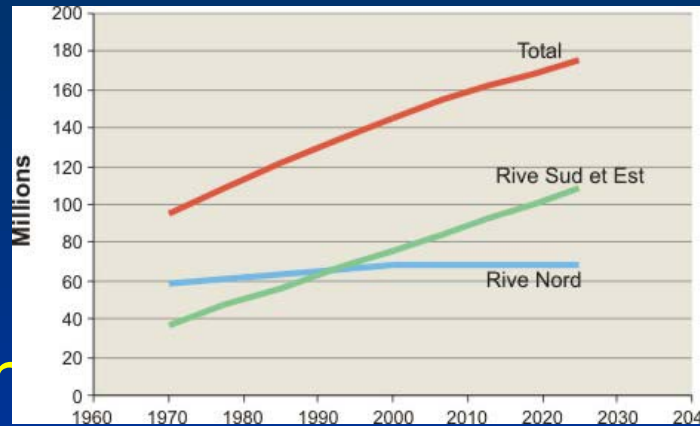
- Changement climat avéré (moins de 1°C)
- Transition démographique accélérée
- Mondialisation, échanges UE-Med renforcés
- Intégration régionale rive Nord, scission Nord Sud
- Gouvernance pour l'environnement et le développement insuffisante, approche réactive et corrective plutôt que d'anticipation
- Réformes dans les PSEM lourdes et difficiles, le pari du libre échange
- Croissance économique soutenue mais ne permettant pas le rattrapage Nord Sud



Des pressions et impacts accrus sur l'environnement et les territoires à 2025

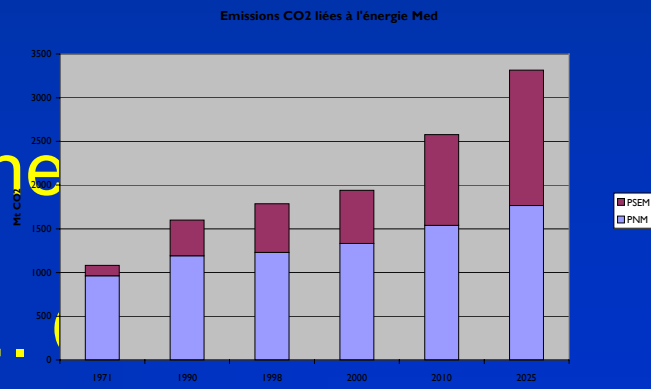


Dans les régions côtières:
+ 31 millions d'habitants
+ 33 millions d'urbains
+ 136 millions de touristes
Multiplication des prélèvements sur les ressources



eau (+20%)
énergie (x3 dans les PSEM)

Multiplication des rejets
déchets solides (+220 Mtonne)
eaux usées
émissions gaz



Multiplication des infrastructures
Transport, énergie, logements, tourisme





Exemple Eau

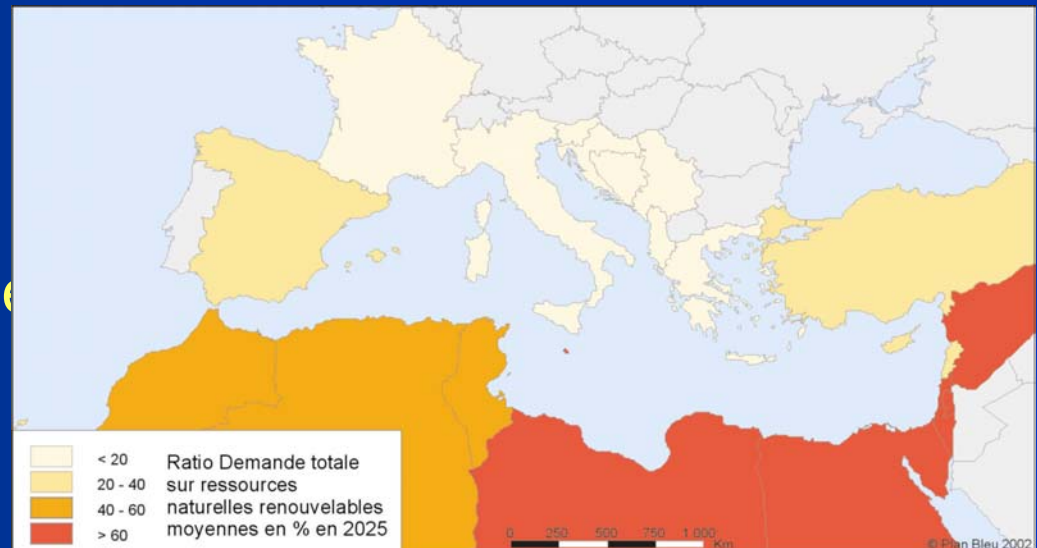
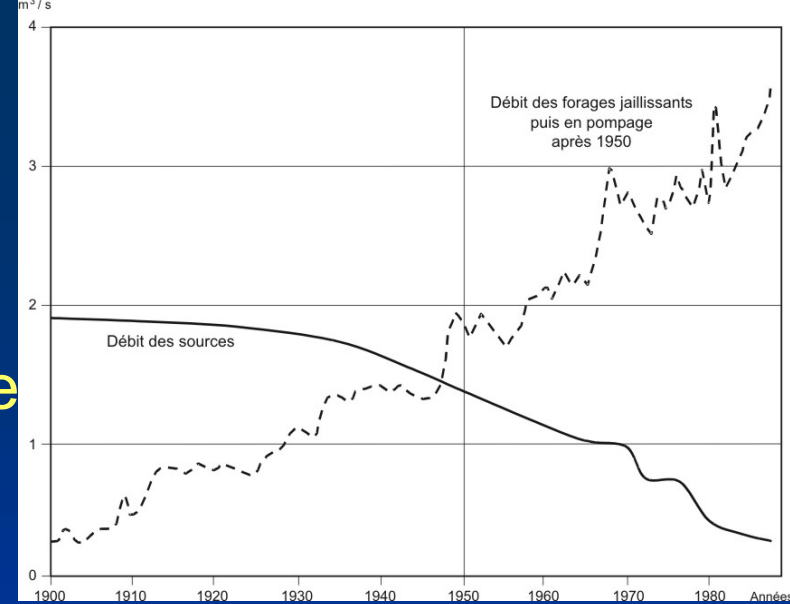
■ Pression sur les ressources en eau

- ✓ 1 pays sur 3 prélève plus de 50% de ses ressources renouvelables en eau
- ✓ Dégradation qualité et disparition d'écosystèmes
- ✓ Sur-exploitation des nappes



■ Infrastructures

- ✓ Barrages (100)
- ✓ Usines dessalement
- ✓ Transferts

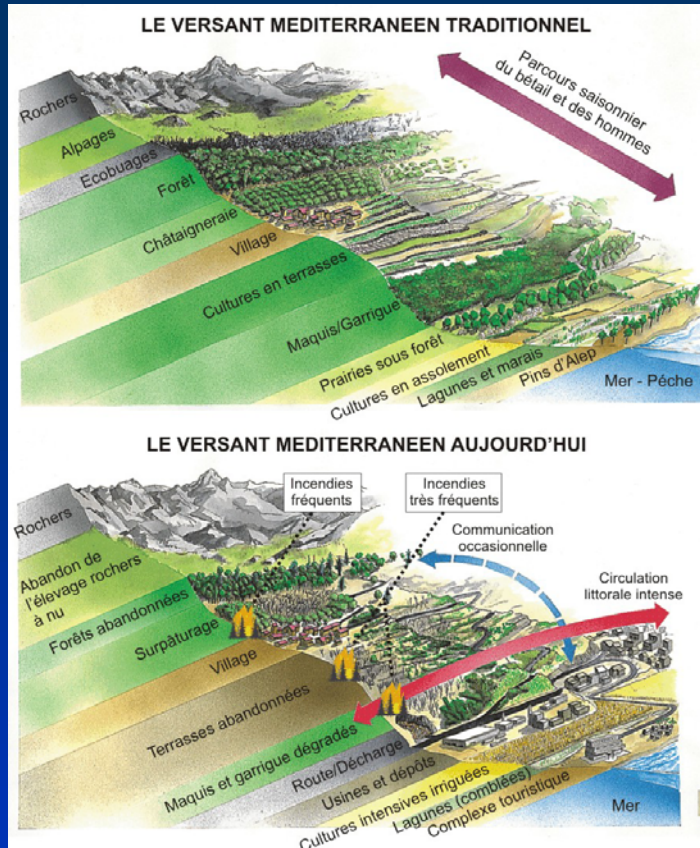




Des disparités sociales et territoriales accrues



- Fracture Nord Sud persistante
- Littoralisation
- Fracture Urbain/Rural
- Villes cloisonnées
- Pauvreté persistante, aggravée par les dégradations environnementales:





Invitation à l'action



Lien avec la Stratégie de DD





Orientations pour changer de scénario



- **Découplage développement/environnement**
 - ✓ Maîtrise des demandes (eau, énergie, déchets, mobilité, sols...)
 - ✓ Offre plus « verte » (énergies renouvelables/fossiles, rail/route,..)
- **Gestion durable des territoires**
 - ✓ Arrêter la dégradation de l'environnement littoral, rural et urbain (sols, eau, cadre de vie, biodiversité et paysage)
 - ✓ Mieux valoriser économiquement les atouts de la Méditerranée
- **Mieux répartir les activités sur le territoire (rôle particulier du tourisme) pour contribuer à ces deux objectifs**





Eau&Energie: objectifs possibles



- **Améliorer la gestion, gains potentiels au moins 20% des demandes**
 - ✓ **Eau:** 54 Km³/210 Km³ en 2025, équivalent de l'accroissement des demandes d'ici 2025; économies financières: 10 milliards d'Euros/an, 30 fois l'APD reçue/an; 100 barrages évités
 - ✓ **Energie :** 200 Mtep/1 400 Mtep, la moitié de l'accroissement des demandes d'ici 2025; économies financières: 18 milliards d'euros/an, 18 fois l'APD reçue par an; 150 centrales évitées
- **Augmenter l'éco-efficience de l'offre et la diversifier**
 - ✓ recours croissant aux énergies renouvelables (11% au lieu de 2%)
- **Protéger les ressources les plus menacées**
 - ✓ Épuration des eaux usées avant rejet



Eau & énergie, politiques nationales

- Impulsion publique, stratégies d'efficacité, intégration dans politiques sectorielles, suivi dans le temps
 - ✓ Exemples: Italie, Tunisie..
 - ✓ Secteurs prioritaires: agriculture (eau), logement et transports (énergie)

- Obstacles à lever
 - ✓ Faible compréhension des enjeux
 - ✓ Multiplicité des acteurs, lobbies
 - ✓ Difficulté de financement: Coût immédiat – bénéfice différé

- Pistes:
 - ✓ Déconcentrer la gestion – participation/responsabilisation
 - ✓ Ensemble cohérent d'outils, signal clair aux producteurs et consommateurs (prix des ressources, systèmes de tarification progressif-sociaux-internalisation des coûts environnementaux, fiscalité et subventions aux équipements économes)
 - ✓ Renforcer les agences d'efficacité



Eau & énergie, coopération régionale



- Augmenter l'APD pour l'efficacité des demandes et les ENR
 - ✓ **Eau**; 50% de l'APD reçue pour des projets de grandes infrastructures; dotations en baisse;
 - ✓ **Energie**: seulement 10% de l'APD pour des projets d'efficacité (1% prêts BEI pour les énergies renouvelables)
- Mise au point de systèmes de financements adaptés à la spécificité des projets; fonds pour le financement du « surcoût » immédiat des projets d'URE/ER; aide aux réformes fiscales
- Aide à l'élaboration de stratégies nationales d'efficacité;
- Fixation d'objectifs d'efficacité dans les projets
- Etudes coûts-avantages de pré-faisabilité des projets d'investissement ; connaissance des coûts des externalités



Eau & énergie, coopération régionale



- Cellule régionale d'appui aux contrats de PPP
- Echanges d'expériences et la formation dans l'efficacité énergétique et la gestion intégrée de l'eau (mise en réseau et soutien aux agences spécialisées, formations)
- Technologies: faciliter le transfert de technos propres (audits) , recherche de technos d'épuration eau peu coûteuses
- Rôle privilégié de l'Europe pour l'harmonisation de la fiscalité énergétique



Transport, objectifs

- Accélération du découplage: croissance des trafics inférieure de 8 % (trafics voyageurs) et de 11 % (fret) par rapport au scénario de base à 2025

Et

- Répartition modale : 20 % pour le rail contre 5 % dans le scénario de base.

.....avec comme gains:

- ✓ Économies réalisées: 41 milliards \$ de coûts de congestion, 90000 tonnes de COV, 180000 t de Nox, 191000 t de CO2
 - ✓ 15000 morts évités (accidents), 9 millions de méditerranéens sans bruit
- Diminution des rejets polluants dus au trafic maritime
 - ✓ 2,6 millions de tonnes de rejets polluants en mer évités





Transports, pistes



- Impulsion politique forte pour découplage et promotion de modes de transports collectifs
- Combinaison cohérente d'outils et prix reflétant les externalités environnementales
- Augmenter les financements publics pour les modes rail/maritime dans une optique de transfert modal
- Extension des conventions internationales à d'autres produits polluants que les hydrocarbures, meilleur contrôle du trafic et des bateaux



Rôle prépondérant de l'UE

- ✓ Tarification, choix des infrastructures (inter-modal, rail)
- ✓ Echanges d'expérience





Villes, vers de grandes agglomérations?

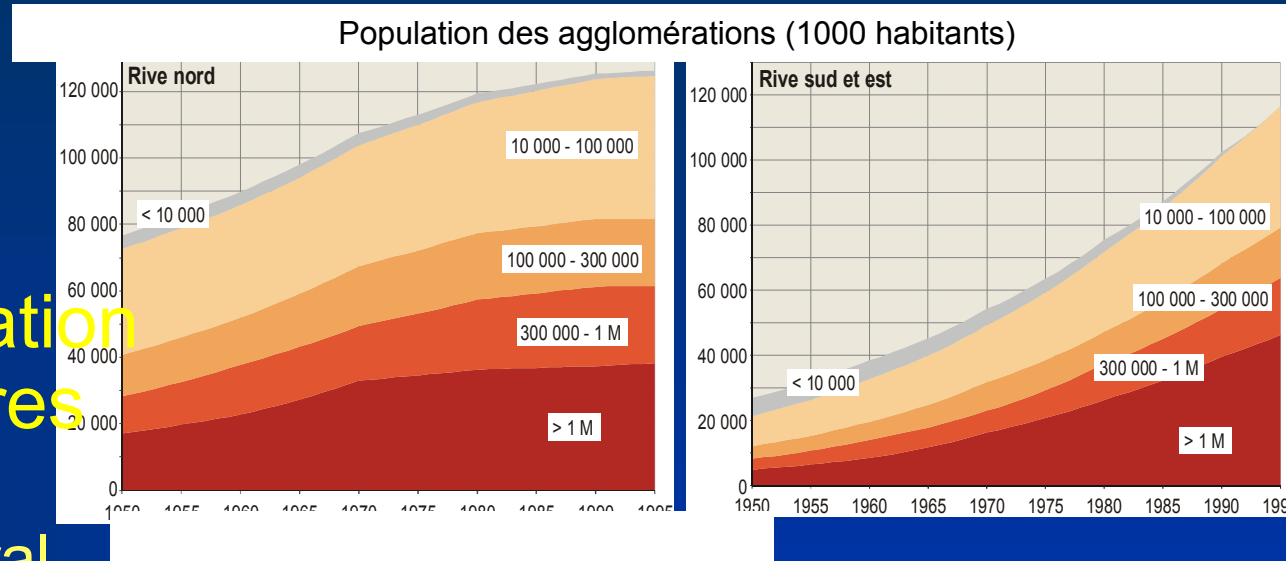


- Métropolisation
- Déséquilibres territoriaux

- ✓ Urbain/rural
- ✓ Entre villes
- ✓ Dans les villes

- Réponses: Politiques nationales
Aménagement Territoire et développement régional

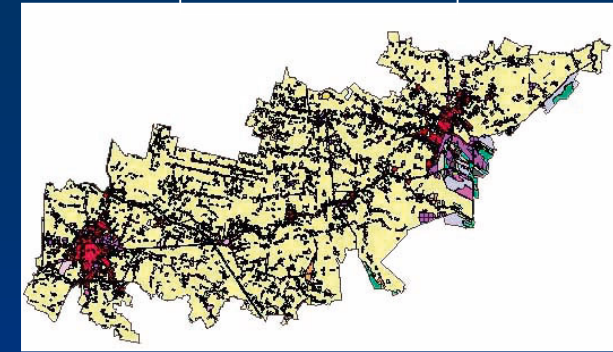
- ✓ Répartition plus équilibrée des services, cohésion territoriale
- ✓ Appui au réseaux de villes moyennes et aux villes intérieures



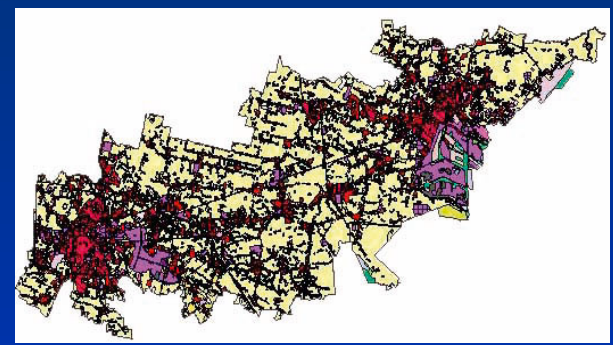


1955

Villes, étalement urbain



1997



Urbanisme renouvelé, plus adapté aux réalités locales

- ✓ Au service d'un projet à long terme
- ✓ Schémas directeurs
 - Mixité fonctionnelle des espaces
 - Eviter zones mono-fonctionnelles (commerce, villes privées)

- Densification résidentielle et diversification de l'offre foncière dans les centres
- Régénération urbaine avec les acteurs, valorisant le patrimoine, facilitant l'accès au logement, services des plus démunis
 - ✓ Ex: Marseille, Alep, Gênes, Tunis,..
- Planification urbaine et transport



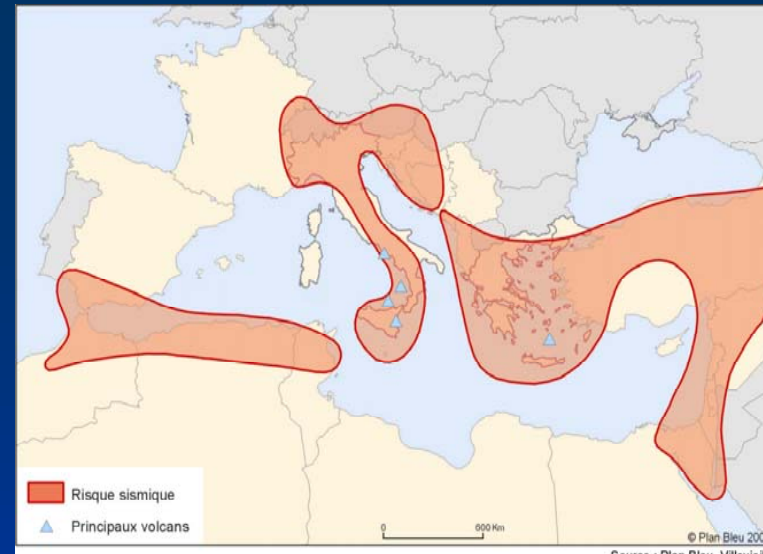


Villes, risques



Prévention

- ✓ Stopper les constructions dans les zones à risques, non conformes aux normes antisismiques et inadaptées au risque inondation



Gestion des risques pour atténuer les impacts

		Nb victimes	Sinistrés, sans abri
Izmit	séisme août 1999	17 200 morts	600 000
Alger, Bab el-oued	inondations nov. 2001	920 morts	50 000
Alger et Boumerdès	séisme mai 2003	2 200 morts 10 200 blessés	120 000
Maroc, province d'Al Hoceima	séisme février 2004	600 morts 920 blessés	30 000

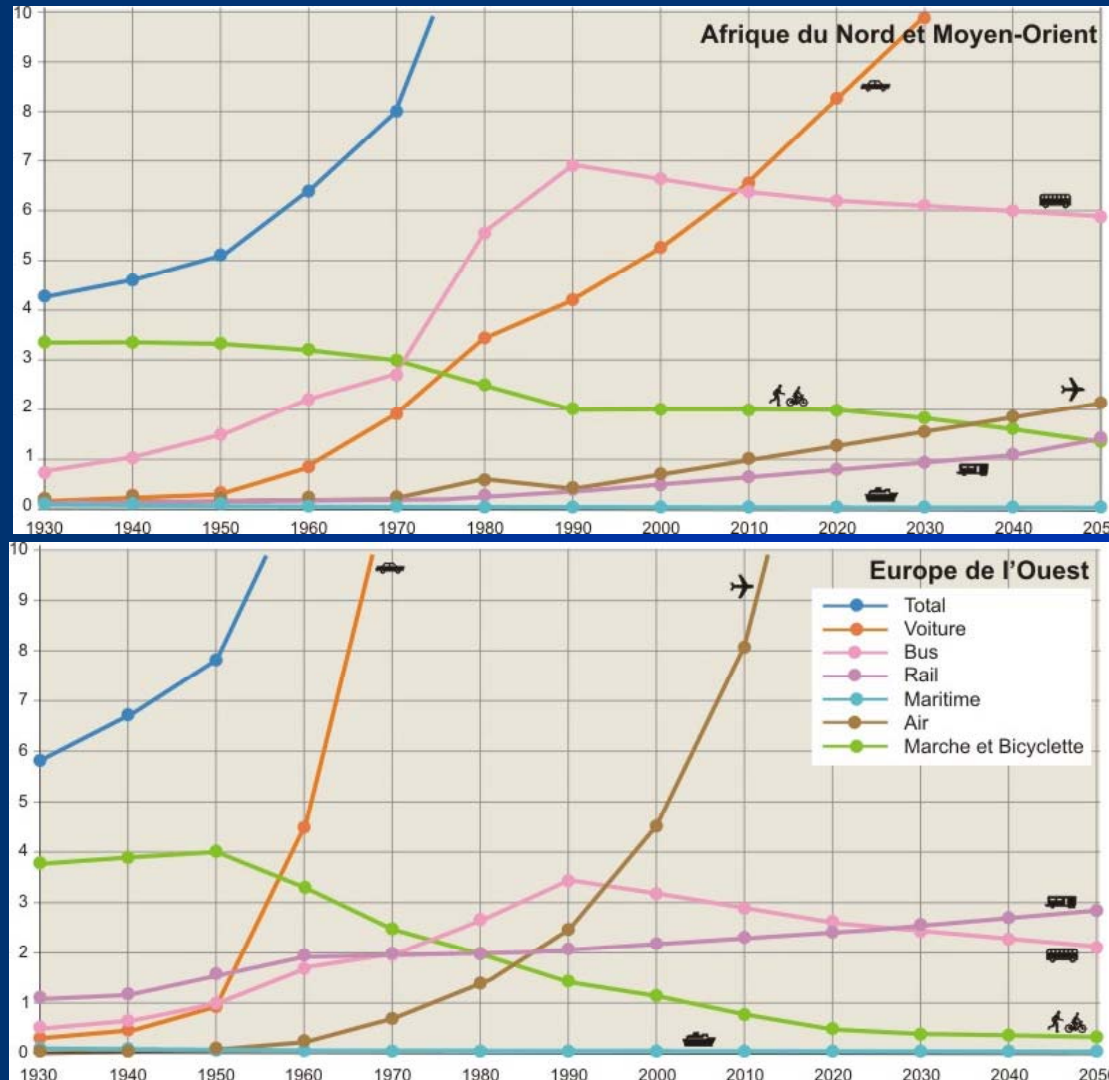


Les villes des PSEM particulièrement vulnérables

Villes, modes de vie

« Transition automobile » au Sud et à l'Est : motorisation de masse vers 2010-2020 ?

Modes de déplacements des personnes, estimations et projections (km/personne/jour)



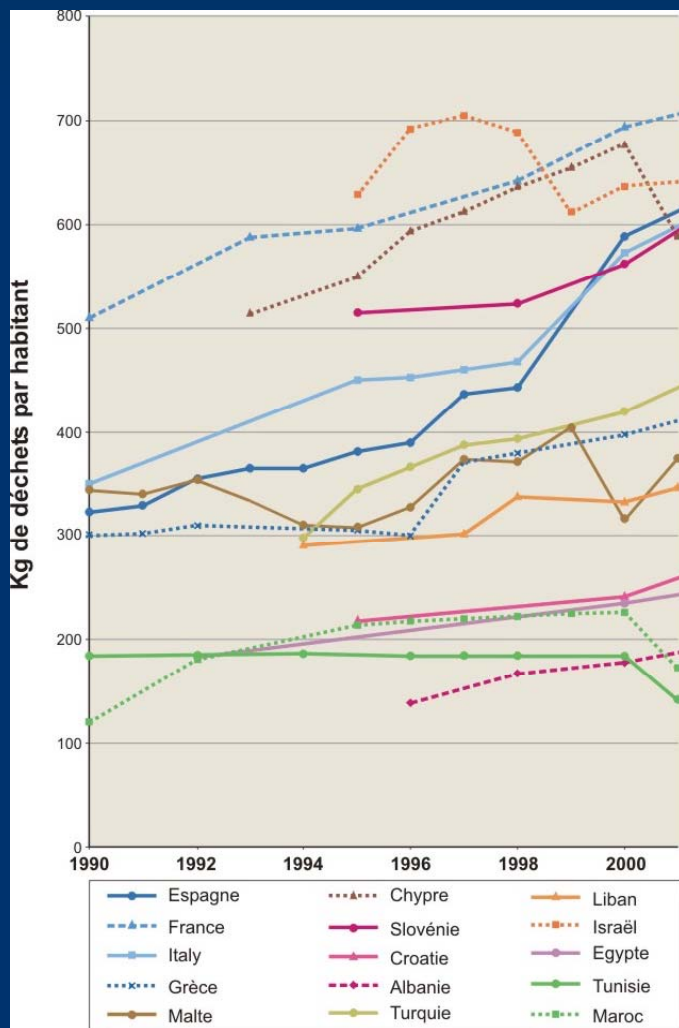
Source : F. Papon (Inrets), d'après A. Schafer pour voiture, bus, train et avion ; autres sources pour les autres modes.

Villes, transition automobile

- Nord, congestion, pollutions locales et contribution au réchauffement climatique
 - ✓ Plans de déplacement urbain élargis aux agglomérations
 - ✓ Maîtrise des trafics péri-urbains
 - ✓ Lier urbanisme et transport
- Sud, augmentation des trafics automobiles et des pollutions, allongement des déplacements, secteur informel du transport public
 - ✓ Renforcement des transports collectifs
 - ✓ Renouvellement du parc voitures des systèmes collectifs
 - ✓ Adapter l'auto à la ville et non l'inverse
- Partout: vers des systèmes de transports plus durables
 - ✓ Planification transport/urbain
 - ✓ Extension des transports collectifs au péri-urbain
 - ✓ Soutien financier aux transports collectifs (redevance sur stationnement, voiture, éco-taxation des carburants, péage urbain)



Villes, Croissance alarmante des déchets ménagers produits



		Scénario de base	Scénario alternatif
	2000	2025	2025
PNM	109	204	139
PSEM	66	192	111
Total	175	396	250

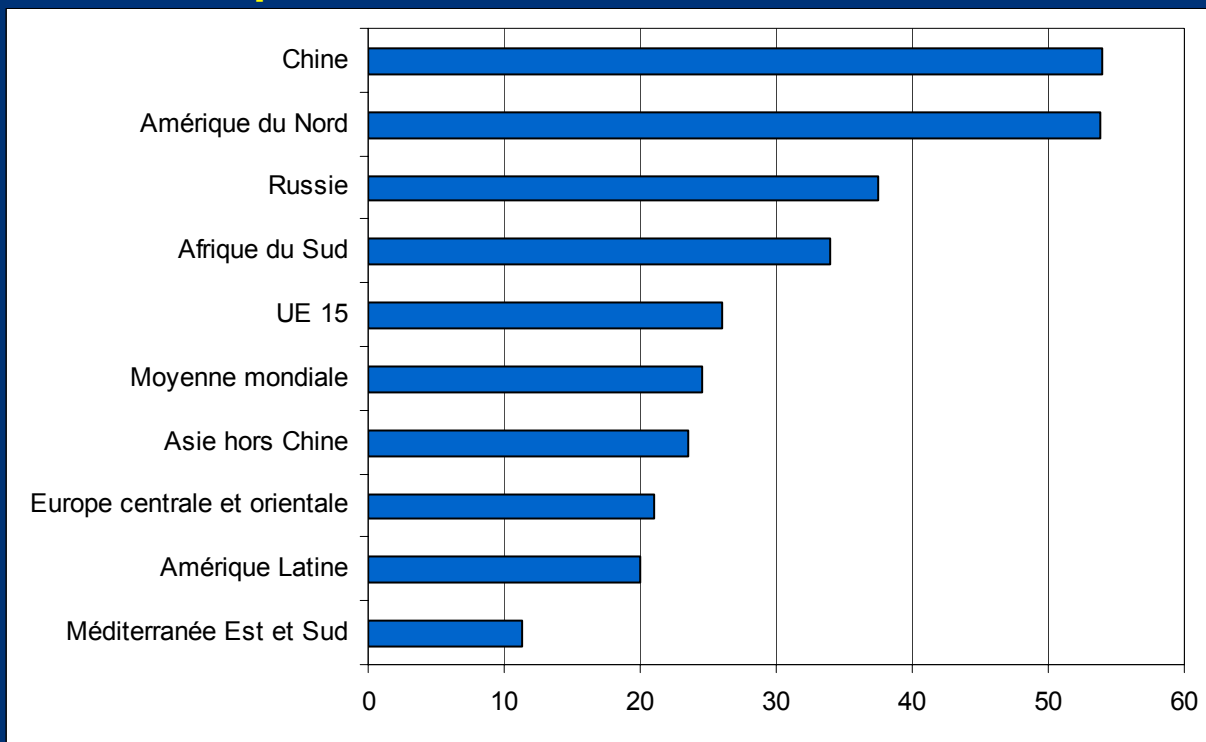


Politiques de réduction à la source et de recyclage :

- moins 6 millions de tonnes/an
- moins 3,8 milliards dollars/an.

Villes, Décentralisation et gouvernances urbaines encore faibles

Dépenses des échelons locaux en pourcentage des dépenses totales de l'Etat, 1997-2000



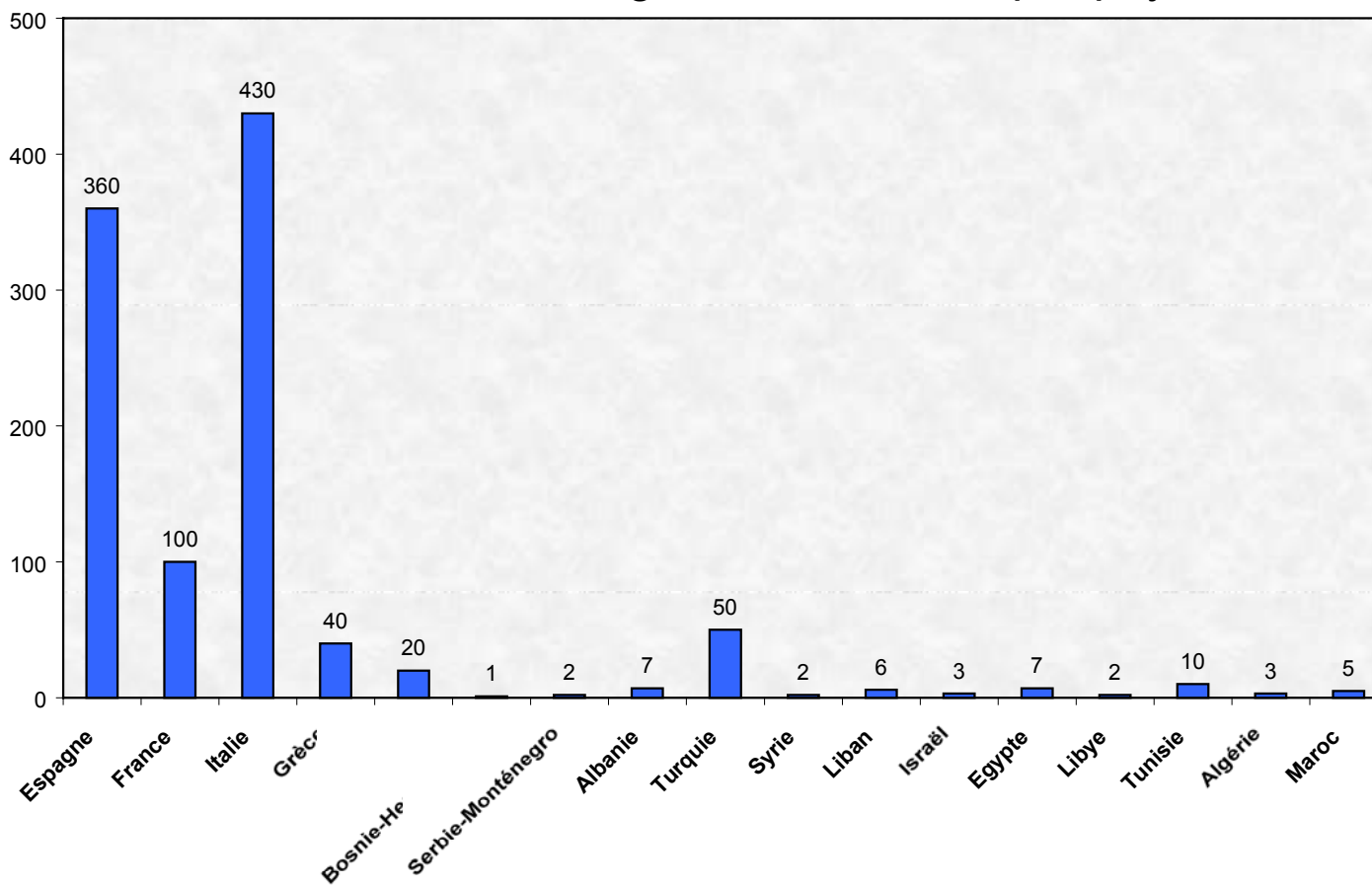
%



Villes, décentralisation et gouvernances encore faibles

Des démarches de développement urbain durable fragiles

Nombre d'Agendas 21 locaux par pays



Villes, objectifs globaux

- 1. Maîtrise du développement urbain
- 2. Amélioration du cadre de vie

Une condition... des « cadres porteurs » nationaux qui structurent et facilitent les actions des villes

- ✓ Soutien national aux initiatives locales
- ✓ Cadres institutionnels encourageant la démocratie locale

- o Réformes des systèmes fiscaux pour doter les collectivités locales des moyens de leurs responsabilités
- o Formation et sensibilisation
- o Promotion d'actions moins sectorisées (économie, équité





Espace rural et agriculture

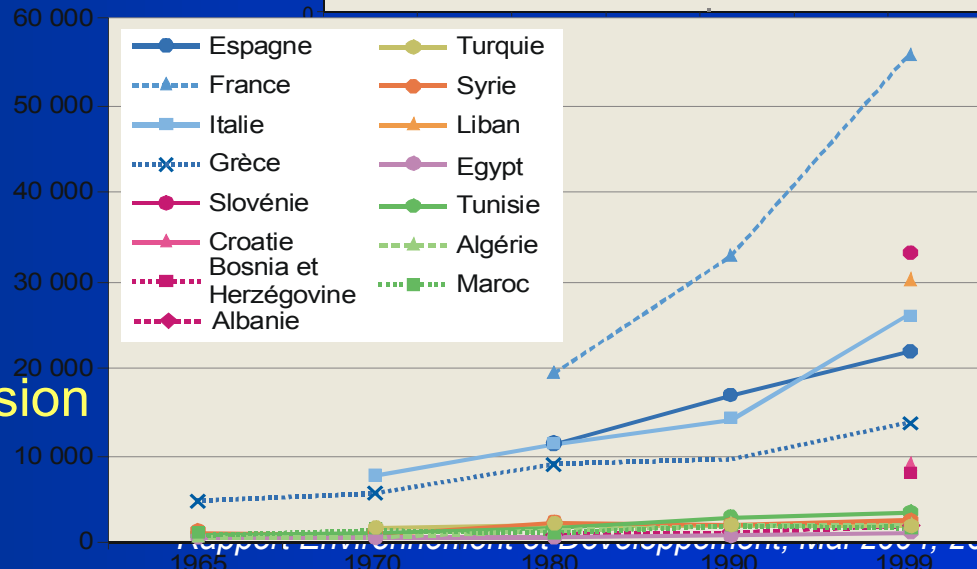
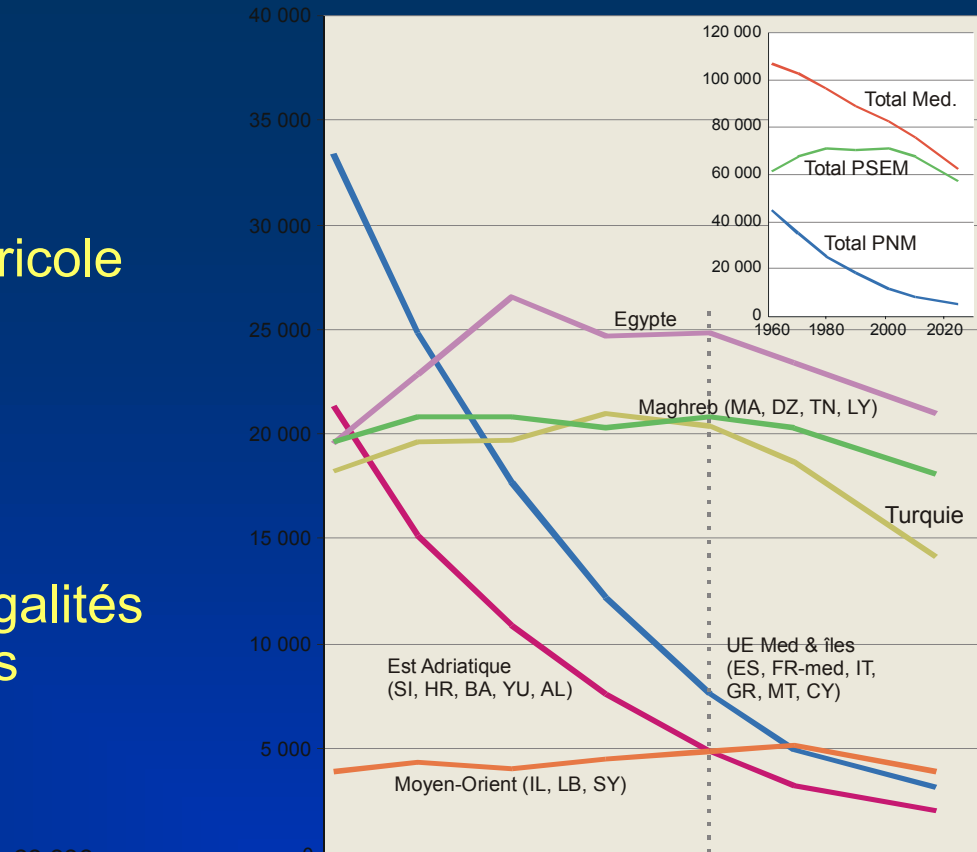


■ PSEM:

- ✓ Faible productivité agricole
- ✓ peu de diversification économique, pauvreté rurale
- ✓ fragilité écologique (désertification)
- ✓ Agriculture duale, inégalités sociales et territoriales
- ✓ Risques du libre échange
- ✓ Enjeux sociaux et économiques, stabilité

■ PNM

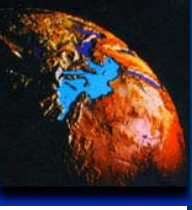
- ✓ Renouveau rural
- ✓ Déprise agricole, grands feux de forêts
- ✓ Agriculture de « précision agriculture de terroir
- ✓ PAC



Espace rural et agriculture

■ Objectifs:

- ✓ Découplage production/dégradation des ressources : eau d'irrigation, conservation des eaux, sols, végétation, biodiversité (lutte désertification, comblement des barrages)
- ✓ Sortie de la pauvreté populations rurales PSEM, développement des marchés intérieurs, limitation exode rural, émigration.
- ✓ Réduction des risques incendies, inondations
- ✓ Valorisation des atouts méditerranéens
- ✓ Conservation et restauration du « jardin méditerranéen » (montagnes)
- ✓ Eviter urbanisation diffuse dans les plaines et la perte de terres de haute qualité
- ✓



Agriculture et espace rural

■ Politiques de développement rural durable

- ✓ Impulsion politique, stratégies nationales, cadre porteur pour permettre le développement local : réorientations des financements publics, rationalisation des subventions et des régimes fonciers, mise à niveau des services publics ruraux, évolution du rôle des administrations, déconcentration/décentralisation, politiques d'appellation,..
- ✓ Développement local intégré. Promotion de la gestion participative des ressources naturelles (parcours, forêts), parcs naturels régionaux, réserves Man&Biosphère, animation technique locale de haut niveau
- ✓ Diversification de l'économie rurale et valorisation territoriale: bourgs ruraux, tourisme, produits de qualité (produits typiques, bio, forestiers, minéraux)..Labels, appellations, Synergies agriculture/tourisme/industrie. Politiques de « terroirs ».
- ✓ Développement des filières (agriculture,..) par amélioration du foncier et de l'accès au marché interne



Agriculture et développement rural



- Politiques agricoles d'éco-efficience : promotion de l'agriculture raisonnée (économies d'eau, engrais, pesticides), rationalisation des aides, incitations ciblées
- Reconnaître le rôle d'agent de développement local de l'agriculteur. Rémunérer les externalités positives de l'agriculture dans une approche d'anticipation (ex: agro-sylvo-pastoralisme pour la prévention des risques incendies, paysages et biodiversité: restauration du jardin méditerranéen pour les urbains, cohésion sociale, sécurité alimentaire..).
- Aménagement du territoire (pôles d'activités, conservation de « coupures vertes » agricoles dans les plaines,..)



Agriculture et développement rural

Vision et coopération régionales



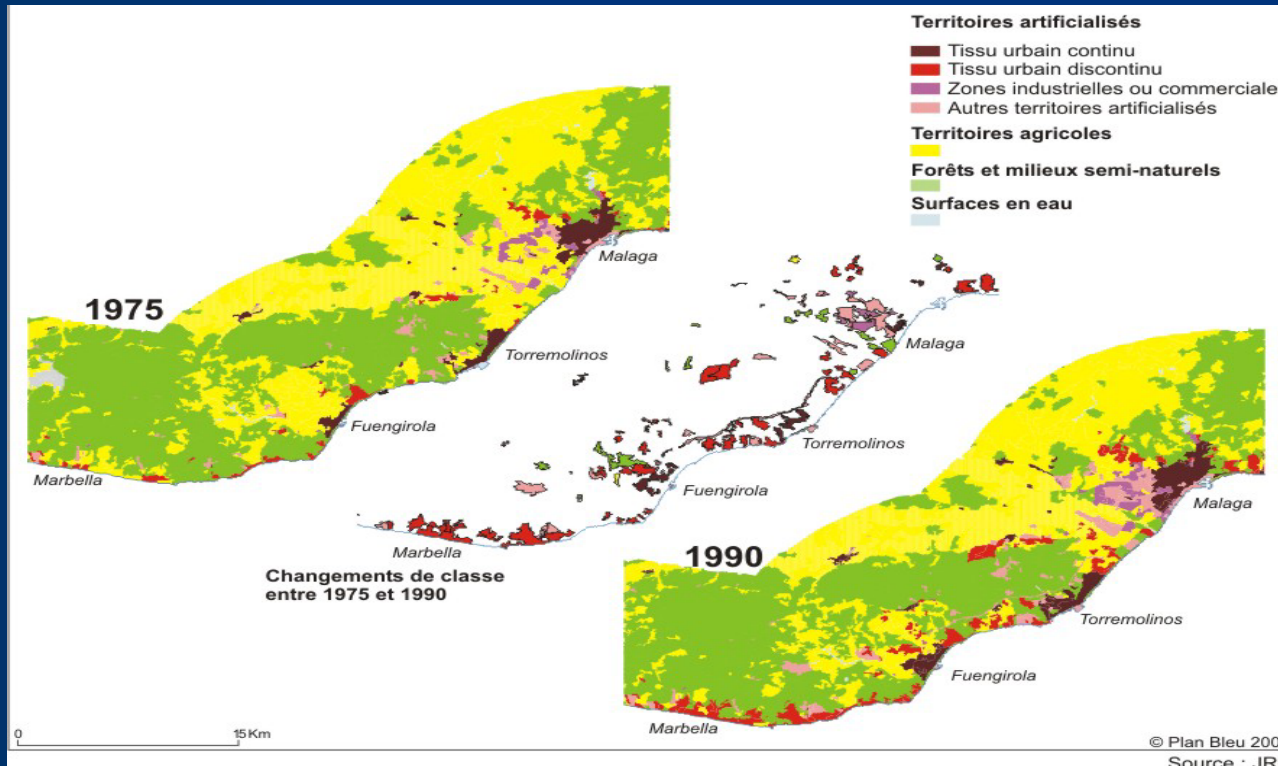
- Un nouveau regard sur l'agriculture et l'environnement méditerranéens. Évaluation des externalités positives et négatives (agriculture, forêt, espaces ruraux). Vision à long terme commune et différenciée.
- prise en compte des enjeux de développement durable dans la libéralisation commerciale avec UE (progressivité, approche différenciée)
- aide financière à la mise à niveau
- appui aux démarches de développement intégré, projets pilotes, extension du programme Leader aux PSEM
- promotion de labels méditerranéens, alimentation méditerranéenne
- réseaux de coopération (recherche, échanges d'expériences, suivi des progrès (indicateurs de dd),..

Littoral, artificialisation

- 2300 grands établissements en 2000
- la moitié des côtes urbanisées en 2025 ?

En 2000:

- 584 villes littorales
- 750 ports de plaisance
- 286 ports de commerce
- 68 raffineries et gaz
- 180 centrales thermiques
- 112 aéroports
- 238 usines de dessalement

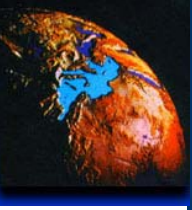


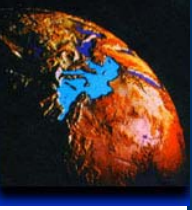
En 2025: + 20 Millions urbains, + 137 M touristes.
Densité de 3330 u+t/km de côte (contre 2300 en 2000). + 5000 km de côtes construits



Littoral, artificialisation

- Découplage développement/environnement peut réduire le nombre d'établissements prévus sur le littoral d'ici 2025
 - ✓ Centrales électriques (80), usines de dessalement, routes, prélèvement sur les nappes évitées
- Protection accrue du littoral et gestion intégrée
 - ✓ Lois, stratégies nationales, outils de planification
 - ✓ Agences littorales
 - ✓ Mécanismes financiers pour lutter contre la spéculation foncière
 - ✓ Projets de territoires
 - ✓ Accroître le nombre, la surface, le budget des espaces protégés et leur rôle dans le développement local
 - ✓ Obstacles: émiettement et chevauchement administratif,..
- Impulsion régionale: Application du PAS-BIO, stratégie/ nouveau Protocole Cadre Régional du PAM pour impulser stratégies nationales
- Objectif: 4000km de côtes requalifiées, protection et gestion durable de 4000km de côte supplémentaires, gestion intégrée,



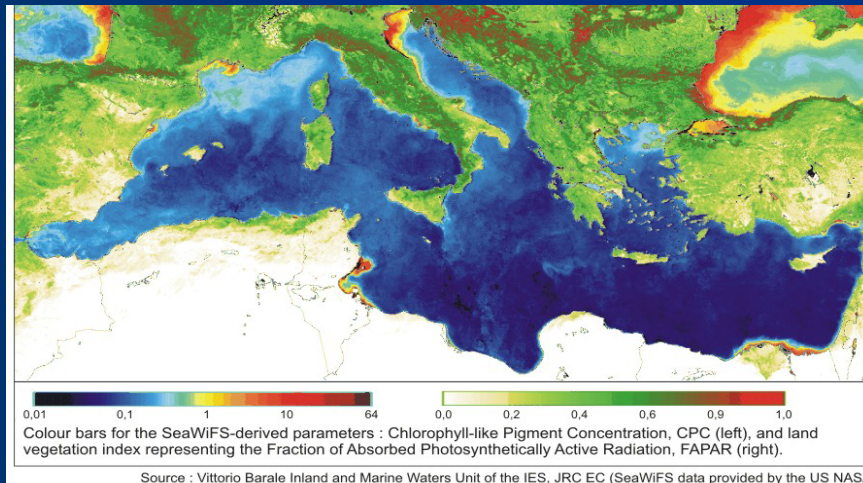


Littoral, pollutions côtières



- Rejet annuel de 100 à 150 000 tonnes d'hydrocarbures en mer : surveillance, sanctions, installations de déballastage, extension réglementation autres produits polluants
- Eutrophisation des eaux côtières due pour 75% aux rejets agricoles

Concentration en pigments chlorophylliens



- Flux de métaux lourds x 3 en 40 ans (1950-90)
- Production de déchets solides par les communes côtières : 35 MT en 2000 et 70 MT en 2025
- PSEM croissance prévue des rejets villes

- Augmenter les ressources financières de lutte : 10 milliards € de coût de mise à niveau d'ici 2025 pour l'épuration (2 à 3% du PIB des pays) avec un coût de fonctionnement de 300 à 600 millions € par an
- Promotion des techniques peu coûteuses d'épuration (recherche, diffusion des technologies propres industrie)





Tourisme et développement durable



Un secteur stratégique : emplois, recettes, pressions enjeu de développement rural et urbain

- **Mieux évaluer les bénéfices et coûts du tourisme**
- **Faire contribuer davantage le tourisme au développement durable des territoires et réduire les pressions annoncées sur le littoral**



- ✓ **Mieux répartir les flux dans l'espace et diversifier (1/3 des flux supplémentaires hors littoral)**
- ✓ **Destinations touristiques matures: limitation des flux**
- ✓ **Contribution des touristes à l'entretien de l'environnement méditerranéen (tourism « pay-back »)**
- ✓ **Promotion de stratégies locales. mieux valoriser le patrimoine et les synergies avec autres secteurs (agriculture, pêche, industrie)**

- **Mécanisme de coopération régionale (échanges d'expériences et formations; labels, observation)**





...des pistes à développer dans la Stratégie de Développement Durable...

Annexe V

Note méthodologique- Présentation

The MSSD preparatory process: methodological note

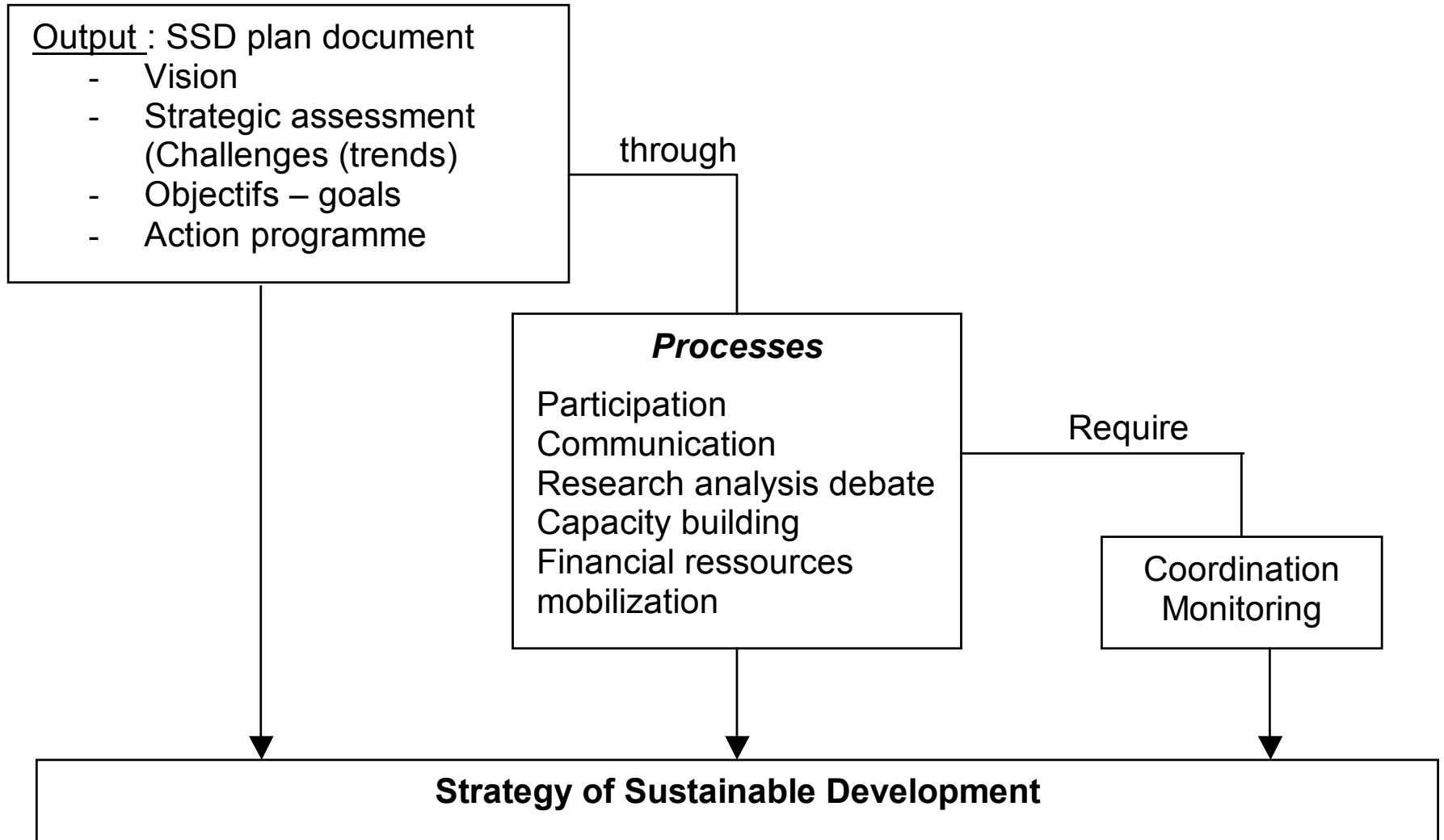
1. INTRODUCTION
2. FROM THE ORIENTATIONS TO THE PREPARATION: METHODOLOGICAL GUIDELINES
3. USEFUL METHODOLOGICAL LESSONS FROM THE AGENDA 21 BALTIC
4. THE MSSD PREPARATORY PROCESS: WHAT HAVE BEEN ACHIEVED
5. FROM THE ORIENTATIONS TO THE PREPARATION: 2 CASE STUDIES (energy & water)

FROM THE ORIENTATIONS TO THE PREPARATION: METHODOLOGICAL GUIDELINES

Key consideration SDD as

- outcome & process
- two important principles: Participation;
Integration

Illustrative figures on SSD approach and mechanisms



**Illustrative key steps (tasks) for the preparation of
SSD [Adapted from SSD Resources book – UNDP,
OCDE 2002]**

STEPS / TASKS	COMMENTS
---------------	----------

**Key issue from July 2004 – April 2005:
Achieve strategic sectorial reports**

Useful methodological lessons from Agenda 21 Baltic

11 countries involved.

Under implementation since 1993.

Top level commitment.

High and intensive NGOs participation.

Democratic and transparent process.

A common vision including convergence in standard of living and unemployment reduction to a minimum.

Overgoals translated in sector goals (agriculture, energy, fishery, forest, industry, tourism) + spatial planning, education.

Action programmes: sector actions, joint actions, pilot and demonstrative projects.

First steps focus on :

Establishing organizational structures and networks
(for the 9 areas of priority actions).

Developping a work plan for each of the 9 areas of
priority actions.

Creating the necessary frameworks for the sectors to
function including the role of each partner (Lead
Parties) and stakeholders.

Baltic 21 SSD document plan (about 30 pages)

- Overview
- Summary
- Introduction
- Basic principles
- Definition and goals
- Scenarios and vision
- Policy implications
- Overall nature of the action programme
- Financing budget
- Actors and responsibilities

MSSD formulation task

Outcome : Achievement of sectorial or priority areas reports – Main guidelines for the contents of sector reports

Process : Setting-up sector network, identifying partners and stakeholders, selecting main manager task, creating the necessary frameworks for the sectors to function including the role of each partner (Lead Parties) and stakeholders.

THE MSSD PREPARATORY PROCESS: WHAT HAVE BEEN ACHIEVED?

- Mediterranean vision for sustainable development
- Framework orientations for a MSSD

Vision: The common vision of progress and sustainable development has been elaborated on the basis of 5 major identified challenges, in addition to Peace and Security.

OVERALL GOALS

- Secure peace and stability
- Put priority on sustainability
- Achieve Millenium Development Goals and progree towards convergence between two shores
- Preserve culture diversity as a source of mutual enrichment
- achieve adequate steps towards good governance
- promote entrepreneurship and innovative private sector

Framework orientations for a MSSD

Parameters Priority Areas	Challenges and Stakes	Objectives and Goals	Actors, stakeholders and Responsibilities	Means		Policies/Actions, Measures
				Capacity building awareness	Financial means (assistance)	
Sustainable Management Water						
Energy						
Air Pollution						
Transport						
Sea and Coastal						
Tourism						
Urbanization						

Parameters Priority areas	Challenges and stakes	Overall objectives	Goals targets	Actors responsibilities	Means	Policies actions
Water	+	+	+/-	+/-	+/-	+/-
Energy	+	+	-	-	-	+/-
Air pollution	+/-	+	-	-	-	-
Transport	-/+	+/-	-	-	-	-
Sea coastal zones	+	+	+/-	+/-	-	-
Tourism	+	+/-	-	-	-	-
Urbanization	+	+/-	-	-	-	-

FROM THE ORIENTATIONS TO THE PREPARATION: 2 CASE STUDIES

**The 2 selected priority sectors: energy and water /
poverty**

Priority sectors matrix (proposed card index)

Document plan Parameters	Johannesburg plan of implementation	Framework orientations	MSSD	Commentary
Challenges				
Objectives, goals, targets				
Actors, stakeholders, responsibilities				
Means				
Policies, actions, measures				

ENERGY

- *Challenges and stakes* : Not significant additional work is required
- *Objectives, goals, targets and indicators* : Better define and select quantitative targets and goals
- *Actors, stakeholders, responsibilities* : Building on the actual informal Mediterranean Energy Network. A deeper investigation on potential partners and stakeholders. Potential manager task (responsible for the achievement of the energy report):
Mediterranean Observatory of Energy
- *Means*
- *Policies, actions, measures* : A substantial work has to be done within a comprehensive action plan. The Baltic 21 action program may be useful in the preparation of the work plan related to the energy sector report.

WATER

- *Challenges and stakes* : Not significant additional work is required
- *Objectives, goals, targets and indicators* : Better define and select quantitative targets and goals
- *Actors, stakeholders, responsibilities* : Better identify appropriate actors and partners
- *Means*
- *Policies, actions, measures* : Substantial work has to be achieved within the action plan related to

MSDD: Preliminary table of content (30-40 pages)

- Summary – Overview
- Introduction: Background
- Vision: Main aim – overall objectives – key principles: the broad purpose of the MSDD (why and what it would essentially aim to achieve)
- Strategic objectives: the priority sectors (based on challenges and stakes assessment)
- Action program
- Actions plans related to priority sectors
- Goals and targets
- Actions contents
- Time frame
- Responsibilities and target stakeholders involved in the implementation
- Financial resources
- Coordination, monitoring, arrangements in MSDD implementation

ANNEXE VI

Compte rendu des groupes de travail

Groupe 1: Agriculture et développement rural; eau; développement urbain (modérateur M. Ennabli).

D'ici 2025, quel scénario alternatif aux tendances lourdes enregistrées en Méditerranée dans le domaine de l'eau, de l'agriculture et de la gestion de l'espace rural et urbain, compatible avec la notion de durabilité et source de bénéfices communément partagés ?

I - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MÉTHODOLOGIE ET AUX RÉSULTATS ATTENDUS DES TRAVAUX DU GROUPE 1

1/ Synthèse des échanges :

Le groupe a utilisé la grille d'analyse présentée dans la matrice 1 de la note méthodologique de l'atelier et a proposé d'engager la réflexion selon les critères et paramètres qui la composent. Il a également été rappelé aux membres du groupe qu'il importe au cours des travaux de ne pas perdre de vue les objectifs à atteindre au cours de cette session ainsi que les éléments de cadrage proposés dans la matrice. Cette proposition a soulevé un certain nombre de remarques et de réflexions de la part des participants :

1. En suivant point par point la trame de la matrice, le risque est grand de s'éloigner du but assigné à l'atelier, qui d'ailleurs demande à être explicité ;
2. Quel est le produit final recherché à travers les travaux du GT1 ? On risque de refaire un travail de synthèse qui par ailleurs a déjà été réalisé, à travers notamment l'élaboration des différents documents de référence produits par le Plan Bleu, le PAM et les autres institutions partenaires (UE, BM, Pays,) ;
3. Les experts doivent être là pour aider à la décision et non pas « réinventer la roue » en matière de diagnostic stratégique et de bilan prospectif régionaux ;
4. De quelle manière peut-on prendre en compte, intégrer, « agréger » ce qui a déjà été produit en terme de stratégies et de plans d'actions de DD aux échelles régionale et surtout nationale, car de nombreux pays disposent aujourd'hui de stratégies de DD (cf. évaluation UE) ;
5. Pour définir des objectifs, comment faire ? Quel est le niveau de précision et de définition visé par l'atelier? Considère-t-on le niveau régional, national ? Doit-on conduire la réflexion jusqu'au niveau des mesures et des actions à mettre en œuvre ? Doit-on se limiter à étayer et quantifier la « vision » et les orientations cadre du DD définies ? Il s'avère nécessaire de préciser le sens des termes « stratégies », « buts », « objectifs », « cibles », « plan d'actions », dans un souci d'efficacité.
6. Pour faciliter l'exercice, il conviendrait de simplifier la matrice et/ou de considérer des problématiques méditerranéennes communes, de niveau régional, en laissant aux pays le soin de gérer les questions spécifiques et locales (principe de subsidiarité ?).

2/ Pistes et propositions générales

1. Toutes les analyses qui ont été déjà faites en Méditerranée sont pertinentes.
2. Il est demandé de façon claire et nette au groupe d'experts d'identifier dans l'atelier un certain nombre d'objectifs en relation avec les enjeux, défis et orientations définis dans les différentes études et réflexions antérieures du PAM.

3. Il nous faut pour chacun des domaines concernés par le GT,
 - valider le diagnostic, les enjeux et les défis,
 - fixer des objectifs quantifiés et ciblés.
4. Il est convenu de ne pas engager la réflexion au-delà des objectifs (quantifiés ?).
5. Pour chaque domaine prioritaire confié au GT1, il s'agit de suivre la séquence méthodologique suivante : 1) problèmes, 2) enjeux/défis, 3) options envisageables et 4) objectifs retenus (quantifiés ?) ;
6. Le niveau des actions et mesures à mettre en œuvre doit être laissé pour plus tard et/ou aux parties contractantes ;
7. La stratégie de DD se veut d'abord un « document cadre », un outil d'aide à la décision pour les décideurs et pouvoirs publics de la région ;
8. La démarche d'élaboration de la stratégie doit partir du principe que la Méditerranée constitue un tout spécifique : la "méditerranée" a un sens, du Maroc à la Turquie. . La stratégie ne s'intéresse pas aux pays pris séparément mais au système « Méditerranée », pris dans son ensemble. Il faut donc cibler ce qui nous rattache tous, ce qui nous est commun ;
9. Néanmoins, la réflexion du GT ne doit pas occulter les spécificités et asymétries majeures constatées au sein même de l'écorégion. Les différences de problématiques et de situations doivent pouvoir être reflétées dans la stratégie.

II - AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

1/ Synthèse des échanges

Afin d'éclairer les travaux du GT dans ce domaine, M. BENOIT a présenté un certain nombre d'éléments de cadrage tirés du rapport sur « l'Environnement et le Développement en Méditerranée » (voir présentation « power Point »).

Les idées-forces de cette présentation ont été reprises par le président :

- valorisation au mieux des produits spécifiques méditerranéens,
- approche territoriale et différenciée,
- importance de la sécurité foncière,
- concept de développement rural durable : quel contenu donné en termes de mesures et d'actions afin de donner corps au scénario alternatif ?

M. le président et M. Mahjoub ont rappelé que la question du développement agricole et rural n'a pas encore été validée dans les orientations cadre comme un domaine prioritaire. Il s'agit donc en premier lieu de procéder à la validation du caractère prioritaire de ce thème et de fournir un argumentaire en ce sens.

Les débats au sein du groupe ont porté sur les aspects suivants :

1. L'agriculture et le développement rural constituent un thème capital pour le DD de la Méditerranée, car une bonne gestion de l'espace rural et des campagnes a un impact significatif sur le développement des villes et l'état des ressources hydriques ;
2. Il devient urgent de tirer les leçons de l'expérience des politiques agricoles qui ont échoué pour beaucoup à cause de deux aspects essentiels :

- la question des méthodologies de mise en œuvre adoptées par les états, trop « descendantes », centralisées et exogènes aux territoires concernées. On constate un déficit d'intégration et de « territorialisation » des approches employées,
 - la question du financement de ces politiques, largement insuffisant au regard des défis à relever.
3. Sur ce dernier point, on ne peut concevoir la mise en place d'une ZLE EM, sans mesures d'accompagnement de la part de l'UE visant la mise à niveau des exploitations et la compensation des effets négatifs du libre-échange sur les agricultures du Sud. Sinon, que vont devenir les millions de petits paysans des PSEM ?
 4. Face aux défis que posent l'agriculture et la gestion de l'espace rural d'ici 2025, plusieurs scénarios possibles s'offrent à nous. Nous avons à effectuer un certain nombre de choix entre plusieurs évolutions possibles. Par exemple, en terme de démographie et d'aménagement de l'espace rural :
 - au Nord de la Méditerranée, face au problème de la déprise et de la dévitalisation des espaces ruraux, on pourrait choisir de « jouer la carte » d'une certaine ruralité, en s'efforçant de valoriser les nouvelles fonctions de l'espace rural et les externalités positives de l'agriculture (aménités),
 - dans les PSEM, où la démographie reste encore très forte dans le monde rural, doit-on faire disparaître les petits exploitants et les inciter à émigrer vers les grands centres urbains ? ou au contraire développer une stratégie d'urbanisation intermédiaire s'appuyant sur un maillage de villes relais (expérience « empiriquement » testée en Tunisie). Une autre décision serait de dire que le surplus de la main d'œuvre rural doit être « fixé » et absorbé par les campagnes, ce qui sous-entend de créer des activités et des emplois en milieu rural.
 5. Un autre point souligné par les experts concerne la question de la qualité sanitaire des aliments, qui correspond à une demande sociale de plus en plus forte, au Nord comme au Sud.

III – GESTION DE L'EAU

1/ Synthèse des échanges

- 1) Les participants ont précisé que la matrice sur l'eau est largement incomplète et ne reflète pas l'ensemble des enjeux et défis liés à ce secteur, ni les principes fondateurs du développement durable (précaution, intégration, pollueur/payeur, ...);
- 2) Ils ont également insisté sur la prise en compte dans l'élaboration de la stratégie les différentes initiatives actuellement en cours dans la région ;
- 3) L'attention des participants est attirée sur le fait qu'au Nord de la Méditerranée, l'Union européenne a mis en place une directive cadre sur l'eau et que la Stratégie de Développement Durable en Méditerranée doit être conforme à cette directive ;
- 4) Il ne faut pas oublier dans la réflexion la question de la gestion de la demande en eau ainsi que la formation et la sensibilisation des citoyens, décideurs et techniciens du secteur ;
- 5) Les réseaux des acteurs régionaux de l'eau sont bien structurés à l'échelle régionale sauf en ce qui concerne les représentants du monde des affaires et des entreprises méditerranéennes qui sont pourtant des grandes consommatrices d'eau ;
- 6) En Méditerranée la gestion de l'eau est soumise à une double contrainte : 1) interne aux états, liée aux jeux des lobbies et groupes d'intérêts qui freinent les réformes dans le secteur ; 2) externe car pour beaucoup de pays, les ressources hydriques sont partagées avec leurs voisins (bassins transfrontaliers) ;

- 7) La question de la « transnationalité » de l'eau en Méditerranée est fondamentale et mérite d'être prise en compte avec force dans l'élaboration de la stratégie ;
- 8) Il est relevé enfin que la Méditerranée possède un capital culturel évident en matière de gestion de l'eau. Les civilisations de la Méditerranée se sont construites sur la maîtrise de l'eau et ont développé des techniques et des savoir-faire utilisés jusqu'à ce jour. Or, dès que le robinet est arrivé, les méditerranéens ont perdu le sens de la mesure et de la gestion parcimonieuse de la ressource.

2/ Pistes et propositions générales

- 1) Les pays méditerranéens ont en commun une culture de « l'économie de l'eau ». Ceci est un élément fédérateur qu'il conviendra de promouvoir et de valoriser ;
- 2) L'importance de la protection de l'eau a été soulignée. Celle-ci doit être reliée à la question de la gestion de l'espace. Car c'est une meilleure gestion des terres et du territoire qui va contribuer à l'amélioration de la gestion de l'eau ;
- 3) La question des « bassins transfrontaliers » et de la mise en place de dispositifs transnationaux de gestion partagée de l'eau est un élément fondamental sur lequel la stratégie de développement durable peut réellement apporter une valeur ajoutée ;
- 4) Dans la stratégie et ses moyens, il importe que les stratégies nationales soient soulignées et renforcées ;
- 5) Une proposition est faite pour organiser l'approche stratégique de la gestion de l'eau autour des enjeux et thèmes suivants :
 - La gestion de l'eau agricole ;
 - La gestion intégrée de la ressource à l'échelle des grands bassins hydrographiques (agence de bassin, instance de concertation, fiscalité et principes pollueurs/préleveurs – payeurs, ...) ;
 - La gestion rationnelle de la ressource et des milieux aquatiques ;
 - Les risques naturels et la gestion des aléas climatiques ;
 - L'organisation des services d'Approvisionnement en Eau Potable / assainissement et la réforme du cadre institutionnel et juridique de la gestion de l'eau (partenariat public/privé, lois sur l'eau, cohérence des politiques, tarification, ...) ;
 - L'assainissement et le traitement des rejets polluants (normes, filières, ...) ;
 - La dimension géopolitique et transfrontalière de l'eau.

III – VILLES ET GESTION URBAINE

1/ Synthèse des échanges

Objectif 1 : *Mieux équilibrer les croissances urbaines futures : éviter la métropolisation, appuyer un réseau de villes moyennes, veiller à une répartition équilibrée des services.*

Enjeu : éviter les déséquilibres territoriaux et faire des villes « gérables » qui absorbent les 100 millions d'urbains supplémentaires d'ici 2025.

Pistes

Aménagement du territoire et développement régional pour assurer la cohésion du territoire par une répartition équilibrée des infrastructures (notamment de transport, particulièrement structurantes), par une stratégie d'urbanisation intermédiaire (développement d'un réseau de villes relais de 5000 à 10000 habitants en milieu rural)

mais aussi en s'attaquant aux causes profondes (émigration, politiques démographiques).

Objectif 2 : Lutter contre l'étalement urbain

Enjeu : limiter la consommation des terres agricoles ainsi que les déplacements quotidiens

Pistes

- Renouveler les outils d'urbanisme au service de projets de villes, avec des schémas directeurs qui valorisent la multifonctionnalité et la mixité sociale de l'espace urbain ; il s'agit de dépasser l'approche classique de planification spatiale pour réaliser des schémas directeurs de Développement Durable. Mettre la planification urbaine au service du développement pour que cette planification soit effectivement mise en œuvre (participation, prise en compte des contributions des villes à l'effet de serre,...) ;
- Rechercher de la densification de l'habitat urbain ;
- Entreprendre des actions de renouvellement urbain qui valorise le patrimoine (exemple de ville de Gêne) ;
- Renforcer le lien entre la planification urbaine et le développement des transports (ex : conditionner les plans d'extension urbaine à la mise en service de transports collectifs).

Objectif 3 : Gérer les risques naturels et technologiques dans les villes

- Gestion préventive des implantations des activités dans l'espace et des habitats
- Plans de prévention et d'intervention pour la gestion des risques

Objectif 4 : Garantir un cadre de vie urbain vivable

- Limiter le « tout automobile » et promouvoir les transports collectifs, adapter l'automobile à la ville et non l'inverse ;
- Promouvoir les politiques de réduction de production des déchets à la source et de recyclage en valorisant les pratiques actuelles de fort recyclage des pays du sud et évitant les évolutions non maîtrisées du Nord avec l'explosion des déchets. Enjeu : 6 millions de tonnes économisées par an en 2025.

Objectif 5 : Améliorer la gouvernance des villes

- Décentralisation la gestion des villes et favoriser la subsidiarité avec de nouvelles manières de gouverner et d'articuler les différents niveaux de décision : relations de type contractuel entre l'Etat pris en tant que partenaire et les collectivités locales. Promouvoir une approche moins « top-down » ;
- Renforcer les moyens financiers et humains : réformes fiscales pour doter les collectivités locales des moyens de leurs responsabilités, formation, éducation et sensibilisation des personnels ;
- Promouvoir les Agendas 21 en mobilisant et en responsabilisant les acteurs locaux (ex : les agriculteurs péri-urbains peuvent être des moteurs contre l'étalement urbain) ; ces démarches sont à prévoir sur le long terme ;
- Nécessité d'actions moins sectorisées (urbain-transport, urbain-santé,...)

Objectif 6 *Garantir l'accès à tous à la sécurité, au logement, à l'assainissement et à l'eau potable*

Objectif 7 lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté urbaine

2/ Pistes / remarques générales :

- Sortir d'une vision purement « aménagiste » des villes pour prendre en compte leurs multiples fonctions notamment économiques et établir des projets de développement durable des villes ;
- La fiscalité actuelle s'avère inadaptée aux enjeux du développement urbain et plus généralement à ceux du Développement Durable. Il convient de rénover les dispositifs fiscaux en Méditerranée au service du Développement Durable ;
- Redonner confiance dans les institutions : on observe une certaine démobilisation des ONG sur le terrain ;
- La Méditerranée se caractérise par la présence de réseaux structurés (société civile surtout) dans de nombreux domaines, qui pourraient constituer des relais mais qui restent à inventorier si nécessaire. A ce sujet, il importe de trouver d'autres façons de mobiliser les citoyens méditerranéens qui dépassent les approches catégorielles (exemple : gouvernance électronique, ...) ;
- Il est également nécessaire de pouvoir disposer d'indicateurs de performances des actions/politiques pour le suivi des objectifs fixés.

Groupe de travail « Energie, Transport, Air et Changement Climatique », modérateur : M. Fautrier

Participants : Terhzaz, Myrem NOUCAIRI, de Villaore Martin, Imad ADLY, Abdelfatah SAHIBI, Badiâ SAHMY, OUSSLIME, LAVOUX, ALLAL, DALLACOSTA, PANSINI.

L'ensemble des participants a insisté sur l'interconnexion entre les différents thèmes traités ; le thème du transport devra être lié aux autres thèmes concernant les changements climatiques, l'air et le développement urbain. La SMDD devra être considérée comme un cadre d'orientation stratégique fournissant les grandes lignes d'intervention. Le détail (plan d'action et mesures de mise en œuvre pourraient être annexés à la SMDD).

Pour chaque thème traité, le plan suivant a été adopté :

- Dresser le constat / l'état des lieux par rapport aux quatre thèmes abordés.
- Définir les objectifs et les enjeux à atteindre d'ici à l'échéance 2025.
- Identifier les secteurs / domaines d'intervention pour chaque objectif.
- Dresser les obstacles et les leviers.

Thème 1 : Energie

Constat

La consommation de l'énergie au niveau des pays des deux rives de la Méditerranée est de plus en plus importante, suite à la croissance démographique et à l'essor industriel. Face à cette situation, aucun pays méditerranéen n'a envisagé de réduire sa consommation en énergie.

Objectifs

1. Améliorer l'efficacité de la gestion de l'énergie.
2. Promouvoir le recours aux énergies renouvelables.

3. Favoriser l'accès à l'énergie notamment pour les plus populations défavorisées.

Principaux enjeux et domaines / secteurs d'intervention

Objectif 1 : améliorer l'efficacité de la gestion de l'énergie

Réaliser des gains potentiels d'au moins 20% des demandes totales à 2025.

Enjeu - Réaliser des économies considérables d'au moins de 18 milliards d'euros / an à l'échelle du bassin et éviter les impacts environnementaux des infrastructures d'approvisionnement.

Principaux domaines d'économies d'énergie :

- Les logements : La population des PSEM comptera 100 millions d'urbains supplémentaires dans les 20 années à venir. Des économies d'énergie pourraient être réalisées dans les secteurs suivants : isolement des logements, appareils électroménagers, éclairage et climatisation. Des actions fortes dans le domaine de l'habitat et de l'architecture sont à entreprendre.
- Le secteur industriel : la SMDD devra encourager l'adoption de procédés de production propre, économes en énergie et rentables sur le plan financier.
- La production et le transport de l'énergie notamment de l'électricité (mieux gérer les pertes en ligne).
- Les bâtiments des collectivités publiques : mise en place d'une législation régissant les marchés publics (marchés écologiques moins consommateurs d'énergie).
- Le transport : la SMDD doit encourager le recours au transport collectif et la maîtrise des mobilités. Des mesures réglementaires de limitation et de respect de vitesse permettront également de réaliser des économies d'énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique doit être comprise au sens large des systèmes d'approvisionnement énergétiques ; ces systèmes incluent la cogénération, les transferts d'énergie et les interconnexions. Des économies d'énergie peuvent être réalisées à travers la maîtrise de la demande et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le prix de l'énergie et les aspects institutionnels (intégration des agences d'efficacité énergétique avec les autres agences et ministères) constituent un signal fort pour encourager l'adoption de mesures d'efficacité énergétique.

Les participants ont également souligné l'importance de développer le suivi et la mise en œuvre d'indicateurs tel que celui de l'intensité énergétique (consommation de l'énergie / PIB).

Obstacles et leviers dans le domaine de l'efficacité énergétique

Obstacles

➔ Leviers

Méconnaissance des enjeux en matière des énergies.

➔ Favoriser l'éducation et le renforcement des capacités notamment à travers la formation des énergéticiens, des ménages, des industriels, des architectes, des bailleurs de fonds, etc.

Difficulté de refléter le coût réel de l'énergie

➔ Adopter des tarifications progressives

auprès des usagers ; ce prix inclut la production, la distribution et les coûts d'impacts environnementaux.

(par exemple en fonction du volume consommé, avec des tranches sociales).

Difficulté de financer des actions d'amélioration et d'isolation de bâtiments, d'équipements économes, etc. sur le long terme.

➔ Assurer une meilleure sensibilisation et coopération avec les responsables politiques et financiers.

Objectif 2 : Promouvoir le recours aux énergies renouvelables

Les participants ont souligné que les énergies renouvelables devraient couvrir en moyenne 12% de l'approvisionnement énergétique à l'échéance 2025 en faisant référence aux initiatives de Johannesburg / eg Renow Energy coalition. Les pays européens doivent fournir des efforts particuliers dans ce domaine du fait que la demande et la consommation en énergie sont plus importantes dans les pays du Nord que dans ceux du Sud-Est de la Méditerranée.

Les types de technologies à promouvoir ont été déclinés par les participants comme suit :

- Eolien.
- Solaire : application efficace à des petites unités décentralisées.
- Biomasse.
- Microcentrale hydraulique.
- Cogénération.
- Valorisation énergétique des déchets
- Développement de l'hydrogène

Objectif 3 : Favoriser l'accès à l'énergie pour les plus démunis

Enjeu – Dans les pays méditerranéens, 18 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité (et à l'énergie d'une manière générale) et 100 millions de méditerranéens de plus d'ici à 2025.

Obstacles et leviers dans le domaine de l'accès à l'énergie

Obstacles

➔ Leviers

La difficulté d'assurer un approvisionnement énergétique à faible coût pour les plus pauvres tout en incitant les gros consommateurs à l'économie de l'énergie.

➔ Adopter des tarifications progressives (en fonction du volume consommé, avec des tranches sociales).

Le coût élevé des infrastructures de production et de distribution de l'énergie.

➔ Promouvoir la production décentralisée de l'énergie en zones rurales.

Les principales conclusions concernant le thème de l'énergie ont concerné l'importance de combiner les actions d'éducation avec des incitations financières positives. Par ailleurs, les documents élaborés par la CDD sur ces trois objectifs et les initiatives de Type II tel que le MEDREC pourront servir utilement à la préparation de la SMDD.

Thème 2 : Transport

Constat

Le développement économique et social est inéluctablement lié au développement du transport (déplacements des gens, des marchandises, des touristes, ...). Une optimisation des modes du transport est donc nécessaire.

Transport maritime : point commun à tous les pays de l'écorégion

Objectifs

1. Limiter les risques de plus en plus croissant de la pollution maritime : le trafic maritime, notamment de transit, est très important en Méditerranée. Les aspects liés à la sécurité et au protocole d'urgence sont à renforcer en vue de lutter contre la pollution maritime (plusieurs accidents se produisent tous les ans en Méditerranée. Ces accidents impliquent des navires qui transportent des produits responsables de pollution du milieu marin).

2. Renforcer la voie maritime comme substitut durable au transport terrestre et aérien : les participants conviennent qu'il est nécessaire de tenir une balance entre un développement souhaitable de transport maritime pour la desserte de pays riverains et la considération de trafic de transit (le transport maritime représente des risques accrus en matière de sécurité maritime).

3. Développer les infrastructures de traitement des déchets des ports.

Transports aérien et terrestre

Objectif général - Découpler la mobilité du PIB et changer la répartition modale, en faisant passer la part du rail de 5% à 20% (source : Plan Bleu).

Objectif spécifique- Mettre en œuvre des mesures appropriées (exemple : voiture écologique) en vue de réduire la congestion, les émissions de gaz à effets de serre et de polluants locaux (SO, Nox, COV, ...) émanant du transport terrestre et aérien, responsable de changement climatique.

Pistes / domaines d'intervention en matière de transport aérien et terrestre

- 1 Adopter des modes plus durables de transport terrestre :** les pays méditerranéens doivent encourager le transport en commun pour réduire la pollution urbaine. Ces modes permettront de réduire les impacts sur la santé humaine et la fréquence des accidents, de prévenir les changements climatiques et d'améliorer la qualité de vie (moins de nuisance et de bruit, ...).
- 2 Limiter l'importation de voitures qui ne répondent pas aux normes en vigueur :** améliorer la qualité du carburant dans les pays du Sud et mettre en place des barrières réglementaires à l'utilisation de véhicules polluants
- 3 Rationaliser les déplacements et la mobilité en milieu urbain :** Promouvoir le recours au transport en commun. L'éducation et la sensibilisation du public permettront de réduire le réflexe individualiste.
- 4 Inciter les usagers à l'utilisation de voitures partagées (car sharing).**

- 5 Minorer les effets nocifs des moyens de transport** : réductions fiscales, primes, taxations,...
- 6 Limiter les déplacements et accorder une attention particulière à l'aménagement de territoire.** Une collaboration avec les autorités locales s'avère nécessaire en vue d'élaborer des plans de développement urbain en harmonie avec les plans de développement des transports.
- 7 Développer le transport public en tant que moyen de transport facile et propre** : Le transport public doit constituer un nouveau mode et une solution alternative aux voitures. Cela nécessite :
 - Une sensibilisation des gouvernements (notamment du sud) et des individus à l'importance du transport en commun dans la réduction de la pollution.
 - L'encouragement de l'investissement du secteur privé dans le domaine du transport public (en minimisant les taxes par exemple,...).
- 8 Développer une combinaison cohérente d'outils et de prix reflétant les externalités environnementales.**
- 9 Refléter les coûts d'utilisation des infrastructures dans le prix des déplacements** (peser les coûts liés à l'utilisation des infrastructures).

Thème 3 : Pollution atmosphérique

Constat

Concernant la pollution atmosphérique, les participants soulignent l'existence d'une forte asymétrie entre les pays du Nord et du Sud. Les pays du Nord, contrairement au pays du Sud, ont une meilleure connaissance des mesures et ont pris de lourds engagements dans le cadre de l'atténuation des émissions responsables de pollution atmosphérique.

La pollution atmosphérique a des conséquences considérables sur la santé humaine avec des coûts sociaux et économiques qui constituent un frein au développement. Les Changements Climatiques sont inéluctables. Le protocole de Kyoto n'inversera pas une tendance déjà lourde et à laquelle il faudra s'adapter.

Objectifs

Objectif 1 : Avoir une meilleure connaissance des causes de pollution de l'air en milieu urbain des pays du Sud.

- Favoriser la mise en place de réseaux **de mesures de surveillance et de suivi** de la pollution de l'air dans les pays du Sud. Les résultats de ces mesures (de bon sens) devraient être diffusés, d'une manière transparente, auprès du public.
- Etablir des corrélations entre la santé et la pollution de l'air (études épidémiologiques). Cela aidera à la prise de décision en matière de lutte contre la pollution.

Objectif 2 : Elaborer et / ou mettre en œuvre des législations en matière de réduction de la pollution de l'air

- **Favoriser la coopération** entre les pays du Nord disposant d'instruments juridiques performants (ayant donné des résultats satisfaisants) et les pays du Sud. (exemple : Larg Range Transboardaz Air Pollution « LRTAP », Integrated pollution prevention and control « IPPC »).
- Faire adapter et appliquer ces normes juridiques par les pays du Sud. Ces normes doivent concerner aussi bien les installations fixes (entreprises,..) que les véhicules.
- Initier des textes de loi au Sud sur la base des expériences réussies au Nord.
- Prendre en compte la pollution intérieure (au sein des bâtiments).

Objectif 3 : Généraliser l'accès du public à l'information et au processus de décision environnementale / convention d'Aarhus.

- Dans les pays méditerranéens, on note l'absence de transparence en matière de sources de pollution atmosphérique et d'information sur les endroits dangereux. Il faut mettre en place et généraliser les réseaux de mesures de la pollution et diffuser, d'une manière transparente, les résultats auprès du public. De ce fait, des **observatoires** sur la pollution atmosphérique et l'énergie doivent être mis en place.
- Mettre en place des instruments juridiques incitant à la diffusion et à l'accès du public à l'information.
- Mettre en place des dispositifs permettant un accès à l'information environnementale : l'information du public doit devenir un droit, reconnu par tous les décideurs.
- Impliquer les **universités** dans le processus de lutte contre la pollution. L'université est l'endroit où les citoyens peuvent accéder à l'information. Il faut inclure dans les programmes universitaires des sujets reliés à l'énergie, aux émissions et aux mesures de prévention de la pollution de l'air (MBA). Il faut également connaître les mécanismes de production et développement propre et efficace.

Objectif 4 : réduire la pollution issue de la mauvaise gestion des déchets en zones urbaine et rurale

- Comblent le manque de connaissances en matière de gestion des déchets.
- Revoir et introduire les connaissances traditionnelles auprès des communautés du Sud mais aussi du Nord.
- Maîtriser la gestion des déchets et considérer le problème des déchets agricoles
- Informer les agriculteurs sur les moyens de réduction de la pollution.

Thème 4 : Changement climatique

Constat

Les pays du Nord ont pris des engagements en matière de prévention des changements climatiques, contrairement aux pays du Sud, qui sans engagements dans ce domaine, se trouvent confrontés à des problèmes en matière d'environnement et de développement.

Objectifs

1 / Développer la coopération en utilisant les mécanismes juridiques de la Convention sur les Changements Climatiques notamment ceux liés à la production propre

Domaines d'intervention

- Développer la solidarité régionale dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Kyoto.

- Ratifier la CCC et le protocole de Kyoto par l'ensemble des pays méditerranéens.
- Mettre en place des mécanismes de coopération dans le domaine du **renforcement des capacités institutionnelles** et établir des synergies entre les acteurs (le renforcement des capacités étant pratiqué d'une manière sectorielle).

2 / Engager une réflexion active en matière d'adaptation aux Changements Climatiques, notamment au niveau d'aménagement des zones côtières.

Les participants ont souligné l'absence de lignes directrices en matière d'adaptation au changement climatique. Afin d'atteindre les objectifs dans les domaines de l'énergie et du changement climatique, les participants ont mis l'accent sur l'importance de s'appuyer sur les initiatives déjà existantes et qui ont été créées dans le cadre de Johannesburg. Le MEDREP, l'initiative Type II et le MEDREC (qui regroupe des experts de plusieurs pays méditerranéens) pourraient contribuer de manière significative à la préparation des chapitres énergie et changement climatique de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable ainsi qu'à sa mise en oeuvre.

Recommandations générales

- 1 Fixer des échéances et chiffrer les objectifs.
- 2 Généraliser les équipements de surveillance des engagements internationaux.
- 3 Etablir un catalogue des engagements des divers instruments juridiques internationaux existants (le secrétariat du PAM pourra faciliter ce travail).
- 4 Analyser les impacts à l'intérieur d'un ensemble de secteurs et de thèmes. Les gouvernements doivent considérer tous les domaines d'intervention en matière de développement durable.

Groupe de travail « Zones marines et côtières / Tourisme », modérateur : Professeur Laouina

Participants : Philippe MAC CLENAHAN, Sabhi YAHIA, OGNJEN SKUNCA, Paolo LOMBARDI, Mohamed MAKTIT, Annie MUCHAI, Izamettin EKER, Claire BORG, Angelica CARNELOS, Francisco Saverio CIVILI, Magdi IBRAHIM, Georges STRONGYLIS, Serge ANTOINE, Robert LANQUAR, Inmaculada MONTERO

Objectifs du débat

- Fournir les éléments nécessaires à une régionale stratégie de préservation et d'aménagement des zones côtières et marines qui soient quantifiables, ou à défaut qualitatifs, pour servir les objectifs d'élaboration de la stratégie ;
- Identifier les principaux défis, et objectifs à atteindre dans les 20 années à venir (clairs, délimités et, dans la mesure du possible quantifié) ;
- Identifier les acteurs, ainsi que les moyens requis ;
- Préciser les responsabilités de chaque partenaire.

Les zones côtières et marines

Elles constituent des territoires avec leurs spécificités ; ce sont des zones de contacts et d'interaction entre la côte et le milieu marin. Le littoral et la zone marine recèlent par ailleurs de ressources naturelles importantes, se déclinant aussi bien en potentiels économiques (pêche), qu'environnemental (biodiversité), tout comme elles concentrent des activités diverses, dont notamment l'urbanisation, le tourisme ou les activités portuaires. Il a par

ailleurs été fait référence à la spécificité des systèmes sociétaux et d'échanges entre villes et plaines littorales en Méditerranée.

Un débat a eu lieu quant à l'abord des deux systèmes qui coexistent, à savoir le terrestre et le maritime, et la difficulté de limiter l'examen de ce thème à l'une des composantes dans l'examen des défis. Suite aux échanges quant à la terminologie à employer, le groupe a convenu qu'il importe d'identifier 3 ou 4 priorités pour lesquelles il y aura lieu de traiter les enjeux et défis ; certains membres du groupe ont tout de même insisté pour que soit dûment reflétée l'interaction entre les deux écosystèmes marin et terrestre.

1- Principaux défis :

- Selon la déclaration de Johannesburg, en relation avec les zones côtières et littorales, référence est faite à l'importance de *la prise en compte des dimensions de sécurité alimentaire (ressources halieutiques), de qualité de la vie et de l'environnement, et aux impératifs de conservation de la biodiversité* ;
- Les orientations cadre, récemment validées par les parties contractantes, identifient quant à elles les problématiques relatives à *la surconcentration démographique, la densité du réseau urbain, et le déséquilibre des équipements et infrastructures en faveur des zones urbaines littorales* ; le littoral est donc considéré comme espace clé du développement ;
- L'importance de considérer *la pollution d'origine terrestre et maritime* (industrielle et municipale), et de prendre la mesure exacte du capital naturel que l'on souhaite préserver, avec *l'impératif de durabilité des écosystèmes et des espèces qui le composent* ;
- Une référence particulière a été faite à *l'effet de serre, comme un des défis pour la Méditerranée, notamment les petites îles, avec les risques qu'elles encourent du fait des catastrophes naturelles* (enjeu pour le devenir des petites îles, des plages et activités balnéaires) ; il importe donc de revoir ce que certaines conventions et stratégies, telles que celles des petites îles et états insulaires, préconisent comme objectifs stratégiques ;
- Le défi de *la sur utilisation des ressources marines et côtières, et de surconsommation de l'espace, sont par ailleurs inter reliés à la pauvreté urbaine croissante et aux divers problèmes sociaux* ; cet enjeu renvoie à *l'asymétrie entre les littoraux Nord et Sud de la Méditerranée, mais aussi entre ces espaces littoraux et les arrières pays* ;
- La SMDD a enfin pour ambition de *passer de l'approche environnement à celle de développement durable* ; un des enjeux devient dès lors *l'éducation appropriée des populations, et des acteurs du développement, et leur sensibilisation aux problématiques du littoral*. Il s'agit donc de penser en termes de développement du milieu de vie et des capacités des ressources humaines.

2- Objectifs :

- 1- Hâter l'adoption et la mise en œuvre des protocoles ;
- 2- Mettre en œuvre des mécanismes de coopération régionale qui permettraient de créer une impulsion de ce secteur ;
- 3- D'assister les pays du Sud et de l'Est dans la mise en œuvre de processus de durabilité.

Selon les orientations stratégiques, il s'agit par ailleurs de :

- Réorienter les tendances de l'aménagement ;

- De procéder à la sélection de projets concrets ;
- De mobiliser les moyens appropriés pour lutter contre les pollutions ;
- De mettre en œuvre des politiques cohérentes d'aménagement des zones côtières ;
- D'exploiter rationnellement les ressources halieutiques.

1^{er} Objectif spécifique : Réduire les pollutions (marines et continentales)

Pour ce qui concerne les pollutions telluriques, le PAS a identifié l'ensemble des problèmes et des solutions et a mis en place des mesures et les moyens appropriés pour l'action. Les protocoles (SAP LBP, SAP LBA) ont de même déjà quantifié les objectifs et indicateurs requis.

A l'occasion de la dernière réunion des parties contractantes à Catane, des indicateurs ont été adoptés pour atteindre les objectifs de réduction de la pollution.

Il importe dès lors que les Etats s'engagent à mettre en œuvre des protocoles et les plans d'actions correspondants.

Une analyse et une évaluation des deux programmes stratégiques pourrait être recommandée en déclinant dans quelle mesure les PAS répondent aux objectifs énoncés dans le Plan d'Action de Johannesburg et la déclaration de Rio, et comment des ajustements seraient éventuellement requis.

Evaluer les coûts des impacts des pollutions pourrait par ailleurs donner lieu à une approche prospective des objectifs à proposer aux décideurs, aux fins de les traduire en autant de cadres opérationnels. Le PAS comporte en soi des objectifs à atteindre d'ici 2025 ; il importe donc de mobiliser les acteurs, les moyens, et les techniques appropriées pour réussir l'objectif de réduction de la pollution marine et d'origine terrestre.

Mettre en évidence le coût de l'inaction en termes d'impacts, peut ainsi constituer un objectif pour sensibiliser les acteurs à s'engager par rapport aux objectifs de lutte contre la pollution, selon le principe d'anticipation.

Nombre de pays n'ont pas la capacité de traiter leurs rejets et le Plan Bleu estime que d'ici 2025 on ne pourra pas atteindre une harmonisation des systèmes de traitement. Le CAR propose ainsi soit d'intervenir de manière massive à l'échelle des hot spots avec des technologies pointues ; soit d'intervenir de manière plus exhaustive avec des moyens plus limités, en réduisant la pollution de manière primaire, mais avec l'atteinte de certains objectifs en termes de réduction de pollution.

Différents participants ont opté pour le deuxième choix, car il va orienter vers la participation, le recours aux technologies maîtrisables, dont celles des énergies renouvelables, et contribuer à travers la création d'emplois de proximité aux objectifs de lutte contre la pauvreté. Le choix des technologies se fera en fait en fonction des contextes ; le découplage entre l'offre et la demande reste un pré requis, en ayant toutefois à l'esprit qu'en Méditerranée les innovations technologiques sont plus lentes à se mettre en œuvre.

Il s'agit dès lors d'œuvrer d'une part à *obtenir un transfert de compétences et de moyens pour mettre en œuvre les PAS et d'autre part de privilégier une approche qui soit résolument multidimensionnelle*, inscrite dans le cadre d'un processus qui devrait être basé sur la ratification et la mise en œuvre par les Etats des protocoles.

2^{ème} Objectif : Protéger les écosystèmes et la biodiversité

Par rapport à l'objectif de conservation de la biodiversité à l'échelle du linéaire côtier, un des objectifs prioritaires est de *veiller à ne pas dépasser une capacité de charge au-delà de laquelle la reproduction des espèces est compromise.*

Par ailleurs il importe de *mobiliser les moyens et énergies pour renverser la tendance de dégradation des ressources de la biodiversité.* A cet effet, *la ratification, et la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité, demeure un objectif premier* ; tout comme il importe de mettre en œuvre le PAS BIO.

Un des participants au groupe a souligné qu'il existe indéniablement un hiatus entre les résolutions adoptées dans le cadre des conventions et leur opérationnalisation, qui passe entre autres par la mise en œuvre de la convention de Ramsar.

Il s'agit d'œuvrer à *l'émergence d'espaces appropriés de conservation « intelligente »* ; une approche de type parc régional qui ne serait pas strictement technique et à vocation conservatoire, permettrait alors de privilégier le rapport entre les activités humaines et celles visant la conservation, en gardant à l'esprit que le ratio zones protégées sur la zone littorale par rapport aux zones continentales est beaucoup plus faible.

Dès lors un des objectifs prioritaires consiste à *augmenter le ratio des sites protégés sur le littoral (par rapport à celui existant à l'échelle continentale)*, en intégrant une dimension participative de la conservation par une contribution plus effective des populations aux processus d'aménagement, en procédant selon des affectations spatiales qui soient diversifiées. En somme il s'agirait de *veiller à la conservation d'ouvertures naturelles, à travers lesquelles on oeuvrerait à maintenir l'intégrité des écosystèmes littoraux* ; ceci permettrait de multiplier les indispensables zones qui lient la mer et la terre

Il serait réducteur de penser la mise en œuvre du PAS BIO comme répondant en elle-même à cette exigence de conservation du littoral ; il s'agit de composer avec les différents outils existants, dont ceux élaborés dans le cadre du programme Man and Biosphere ou ceux relatifs aux zones particulièrement préservées, l'approche ayant pour finalité, entre autres, l'exploitation durable des zones de pêche, etc.

Par ailleurs, la pression des activités humaines et l'artificialisation du littoral rendent la restauration de l'intégrité difficile à atteindre ; le PAS BIO, a ainsi arbitré sur le choix d'aires prioritaires, et restauration de l'intégrité des ressources passer par des approches adaptées aux contextes respectifs.

Des programmes tels que Natura 2000 de l'UE, malgré les difficultés qu'il a rencontré dans sa mise en œuvre, aura atteint des résultats sur la base du choix de certaines zones protégées à l'échelle desquelles des actions ont été engagées ; toutefois ce programme a souffert du manque de moyens pour répondre à ses objectifs initiaux, selon un des participants. D'autres programmes tels que le Durban plan / Human and biodiversity relations, ouvrent des pistes pour le financement de la conservation des aires protégées ; il faudrait dès lors prévoir des mécanismes de taxes / subventions aux paysans, pour compenser leur non recours aux ressources.

Troisième Objectif : Réduire la surconcentration des activités et la consommation des ressources sur le littoral.

- Faire des choix rationnels en matière de transports, de distribution des infrastructures, et d'aménagement urbain etc. Ceci peut passer entre autres par une

évaluation de la capacité de charge, pour savoir à partir de quelle limite il faut réduire les activités préconisées à l'échelle des régions littorales.

Cette approche a été contestée par un des participants, du fait de l'échec des pratiques de la planification basées sur la détermination de quotas ; identifier les leviers d'entraînement est plus important, et chaque pays doit trouver les normes appropriées.

Privilégier des politiques territoriales des arrières pays, ou d'autres visant à réduire l'étalement urbain en les liant aux objectifs de réduction de l'effet de serre est impératif.

La ségrégation urbaine est un problème tout aussi important ; il faut s'atteler à *décloisonner « les forteresses sécuritaires » au sein des villes*, contrairement à la culture méditerranéenne. Ceci passe de fait par une prise en compte des aspects sociétaux de la croissance durable des villes.

Parmi les outils de durabilité il faut prendre en compte les aspects institutionnels et juridiques. Malgré une faiblesse de ces derniers, nombre de pays ont acquis des expériences de gestion du littoral, tel que celles qui existent à l'échelle des agences de protection du littoral.

Les conflits de compétences rendent toutefois encore difficiles l'opérationnalité des actions visant la gestion des zones littorales, en termes d'objectifs réalisables ; il s'agit dès lors de *limiter la lourdeur institutionnelle et de pallier aux contraintes liées à l'inadéquation des ressources humaines et financières existantes* (absence d'instruments économiques et financiers qui assureraient la durabilité des stratégies) *avec les objectifs d'aménagement des zones littorales*, et d'améliorer *l'accès à l'information concernant les bonnes pratiques* et expériences déjà existantes dans le bassin méditerranéen.

Nécessité de *mettre en place des politiques cohérentes pour limiter l'étalement des zones urbaines à l'échelle du littoral*, qui passent par l'aménagement côtier, et la conduite de bonnes études d'analyse des coûts d'impacts des investissements.

3- Les moyens requis pour l'action :

- *Introduire des changements dans les politiques sectorielles, pour mieux les articuler avec des politiques globales d'aménagement du littoral*, et au-delà celles relatives à la durabilité (quels choix durables pour le tourisme, en relation avec les activités du secteur agricole par exemple).
- *Présenter aux décideurs des objectifs d'aménagements du littoral qui soient quantifiés en étayant la valeur ajoutée des activités de valorisation préconisées*. A ce titre le recours aux études d'impacts pour tout nouveau projet d'investissement ou d'aménagement envisagé à l'échelle du littoral devrait être systématisé. Mais aussi, les politiques elles mêmes devraient refléter la spécificité des aménagements de l'espace littoral, et dépasser l'approche sectorielle.
- *Privilégier la prévention des zones non encore occupées, à travers des politiques d'anticipation*. La GIZC est un outil important dans cette perspective; il s'agit de faire en sorte que les administrations établissent des commissions interministérielles et que les Politiques d'aménagement / gestion du littoral et de ses écosystèmes soient plus interdépendantes. *Les Plans d'aménagement côtiers doivent prendre en compte l'approche participative de l'aménagement des zones côtières* ; bien que le Plan Bleu en relativise cette option, car il y a des actions qui doivent être de nature contraignante.
- *Encourager les initiatives locales* : la GIZC est certes participative par essence et les Plans d'Aménagement Côtiers sont des outils intéressants tant qu'on reste au niveau du diagnostic ; malheureusement force est de constater encore que dès qu'on passe

à la mise en œuvre, on en appelle à la responsabilité des acteurs et aux difficiles arbitrages financiers. Ceci est d'ailleurs confirmé par le PB, qui note que la recherche systématique de l'intégration peut amener des conflits ; il faut dès lors privilégier, dans la mise en œuvre des PAC, des choix d'axes prioritaires sur lesquels on doit agir pour avoir des effets d'entraînement.

- *Identifier des secteurs prioritaires au-delà de l'adoption d'approches intégrées qui par la diversité des objectifs ne permettent pas l'atteinte de résultats tangibles.*

Il ne s'agit pas en somme de privilégier systématiquement les politiques nationales ou celles de planification intégrée, concepts difficiles à vendre séparément. Les pays devront s'engager sur des stratégies différenciées en fonction de leurs spécificités ; il est ainsi important de jouer la carte de la décentralisation pour privilégier les stratégies territoriales. Toutefois, les participants s'accordent sur le fait qu'il faut éviter de laisser systématiquement aux pays de décider de se cantonner à leurs spécificités ; il faut un minimum de règles communes qui doivent être admises pour prétendre travailler sur une SMDD.

L'exemple du programme Natura 2000 qui a été évoqué pour illustrer la non adhésion des pays, est dû principalement à un déficit d'appropriation et d'imprégnation de ses objectifs par les acteurs.

- *Pallier aux contraintes inhérentes aux moyens financiers surtout affecté aux grandes infrastructures.* Le SMAP III s'est ainsi voulu promouvoir le concept de GIZC, en oeuvrant à appuyer la mise en œuvre des politiques et programmes appropriés tout en identifiant les possibilités pour les autorités locales d'investir dans des infrastructures.
- *La formation et le renforcement de capacités des acteurs concernés comme garants de la durabilité des processus d'aménagement et de conservation du littoral.* L'argent est disponible, si on dispose des ressources humaines appropriées.
- *Intégrer la dimension communication* pour toucher le grand public ; les entités responsables de l'aménagement du territoire doivent à ce niveau assumer leur rôle.

Le Tourisme

1- Défis majeurs :

Les pays du bassin méditerranéen drainent 30 % des activités de tourisme mondial. La durabilité de ce secteur est toutefois compromise du fait des pressions diverses exercées sur le littoral. Cet important secteur d'activités souffre ainsi de sa *dépendance des aléas politiques de la région, en termes de paix et sécurité ; mais aussi de sa vulnérabilité aux aléas climatiques*, renvoyant à une durabilité aléatoire à terme. Les risques climatiques seront plus importants dans la région et affecteront l'activité touristique à terme (stress hydrique, désertification, feux de forêts...).

Les participants ont insisté sur la nécessité de prendre en compte les expériences de tourisme durable qui existent déjà en Méditerranée. Il importe de découpler la demande et l'offre de produits touristiques ; la croissance du tourisme a été paradoxalement plus forte en Afrique du Nord et au Moyen Orient (avec le développement de nouvelles formes de tourisme tel que le tourisme de santé) qu'au nord de la Méditerranée, du fait des contraintes administratives posées à la circulation des personnes.

Mettre en cohérence les intérêts divergents entre acteurs du secteur et lever la méfiance des opérateurs vis-à-vis des acteurs de l'environnement ; toutefois certains tours opérateurs ont pris des initiatives liées aux résolutions internationales en matière de tourisme durable. En Méditerranée, le problème réside encore dans la fracture entre le Nord et le Sud (tentative de création d'une organisation de tourisme euro méditerranéenne, qui a achoppé sur les

craintes des pays) ; il importe donc de ne pas penser simplement le tourisme durable en termes de marketing.

Le tourisme est autant une opportunité qu'une menace qui a un impact sur la vulnérabilité des ressources. Il y a différents modèles de tourisme en Méditerranée (littoral, montagne, de loisirs, etc.), avec un cycle de périodes de pressions, qui font que la valeur ajoutée de certaines régions est réduite du fait de l'exploitation inappropriée et concurrentielle par les opérateurs.

Identifier les moyens d'intégrer le tourisme dans le cadre des stratégies d'aménagement des zones côtières ; de même qu'il s'agit de connecter les activités touristiques à la stratégie de préservations des aires protégées. Toutefois des analyses pertinentes doivent être faites pour atteindre une meilleure contribution du tourisme aux objectifs de préservation de l'environnement méditerranéen.

Le tourisme méditerranéen n'est pas que littoral/ balnéaire ; il évolue de plus en plus vers les arrière pays, malgré la concentration des infrastructures sur la côte. La diversification qui se fait est toutefois désordonnée ; il importe dès lors de *travailler sur les concepts de filière et de cluster* (travail sur le tourisme saharien, culturel, etc.), le tourisme étant alors conçu comme un effet levier du développement des régions à l'échelle desquelles il se déploie.

Le public est un opérateur avec lequel il faut compter. Les tours opérateurs de la rive Nord, bloquent en partie l'externalisation du marché vers les supports non exploités (le support écologique peut être un support du tourisme, s'il est valorisé).

Il importe d'évaluer l'apport du tourisme aux pays comparativement aux coûts de dégradation. Un des arguments pour convaincre les décideurs concernant la durabilité des pratiques du secteur, réside encore à ce niveau dans *la déclinaison des coûts de la dégradation environnementale* ; le METAP a développé à cet effet un guide pour le calcul des coûts des impacts environnementaux.

Le tourisme peut contribuer aussi au développement rural (valorisation des patrimoines ruraux, et des produits de terroir) ; ceci requiert toutefois une vision d'ensemble des interactions entre l'activité touristique et les instruments économiques ; et la nécessité d'établir à terme une vision du développement touristique durable.

2- Objectifs :

- Evoluer vers la diversification des produits et des modèles touristiques ; ceci contribuerait à amoindrir la primauté de l'activité balnéaire en proposant de nouveaux produits (patrimoine, tourisme rural, nature, etc.). Evoluer vers les concepts de filières et de clusters.
- Utiliser les outils de planification de l'aménagement territorial, en essayant d'identifier les capacités de charge maximale pour pouvoir orienter l'activité touristique ;
- La coopération : envisager les niveaux de celle-ci entre le privé, l'état et les collectivités locales. Dans le contexte de la mise en place de la ZLE, et du partenariat Euro méditerranéen, le tourisme pourrait constituer un cadre de coopération pour développer des standards de tourisme durable. Un signal politique est nécessaire dans ce sens.

Le mécanisme de l'utilisateur payeur étant préconisé par le Plan Bleu ; il existe toutefois des limites dans la mise en œuvre de ces mécanismes, et il importe de veiller à leur faisabilité, en sensibilisant les acteurs.

3- Moyens requis pour l'action :

- Oeuvrer à ce que l'activité touristique contribue au développement durable méditerranéen ;
- Mettre en place des *stratégies de diversification des activités touristiques*, au-delà de la concentration de ses activités balnéaires ;
- Articuler les filières de tourisme potentielles (balnéaire, rural, culturel, etc.) ; le concept de pays d'accueil touristique est ainsi à promouvoir (intégrant plusieurs activités réparties sur le territoire) ;
- Renforcer les outils et les initiatives visant l'évaluation des coûts d'impacts et de dégradation environnementale dus aux activités touristiques ;
- Réduire les coûts environnementaux (externalités négatives) et socio culturels et accroître la valeur des aménités (externalités positives, dans l'agriculture, artisanat, valorisation des paysages) ;
- Utiliser la procédure proposée par l'OMT du *principe de création de comptes satellites du tourisme*, élargis à l'impact du tourisme sur l'environnement et qui permettront à terme d'atteindre une transparence de l'information économique sociale et environnementale ;
- Promouvoir les initiatives locales (du type pavillons bleu et autres) ;
- Développer les outils de benchmarking, importants pour le travail de sensibilisation des acteurs ; ils font ressortir le poids de la société civile locale, les associations intervenant aux niveaux de proximité ainsi que les associations de consommateurs touristiques (dans les pays de départ, en amont) ;
- Mettre en œuvre des stratégies qui contribuent à ce que les flux nouveaux de touristes créent moins d'externalités négatives ; *l'objectif à atteindre serait que 1/3 des flux supplémentaires ne soit pas que balnéaire*. Il s'agit d'un enjeu de mutation des activités dans les zones rurales qui pourraient être liées à une activité touristique qui renforce les objectifs de développement rural ;
- Œuvrer à établir un cadre global de recommandations qui seraient prises en compte par les différents acteurs et opérateurs du secteur ;
- Améliorer la coopération entre les administrations ainsi que la Coopération régionale entre les administrations et les opérateurs, et sortir de la logique de concurrence entre ces derniers.

Acteurs

- Professionnels, les opérateurs (15% en fait des part du marché, qui comprend par ailleurs les entreprises locales) ;
- Acteurs étatiques : des réorientations s'imposent à ce niveau ;
- Communes et collectivités territoriales pour développer des produits alternatifs ;
- Gestionnaires de réserves naturelles et responsables de la préservation des aires sensibles et particulièrement protégées ;
- Associations professionnelles locales (hôteliers, petits producteurs, services de proximité) ; intérêts corporatifs liés souvent aux enjeux du développement local.